





EDUCATION

Une rentrée dans d'excellentes conditions et la présentation du Conseil Municipal des Jeunes p10-13

FESTIVITÉS ET CULTURE

Livre jeunesse, théâtre, cinéma, concerts, cirque, films documentaires, expositions... La culture a animé le village ! p14-33

MILIEU NATUREL

Un nouveau profil de baignade pour la Turbine en attendant un aménagement des abords p39-42



UNE MISE EN CAUSE INJUSTE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

LE MOT DU MAIRE

Chères JAUSAcquois, Chers JAUSAcquais,

L'équipe municipale est ravie de proposer à votre lecture attentive ce nouveau magazine d'informations communales. Vous pourrez y constater que l'actualité à Jaujac est riche.

Nous travaillons dans un contexte tendu, que ce soit par l'actualité internationale mais aussi nationale. Je n'ai pas l'habitude de faire de la politique dans la gestion de la Commune, encore moins de critiquer l'Etat, mais la récente période électorale a apporté beaucoup de changements. Nous imaginons que la situation financière du pays est difficile et le Gouvernement nous a annoncé des mesures de baisse de dépenses et d'augmentation de recettes. Chacun en pense ce qu'il veut. Par contre, il est injuste que le Gouvernement se livre à une mise en cause infondée des comptes des collectivités locales pour masquer la situation désastreuse de ses propres comptes.

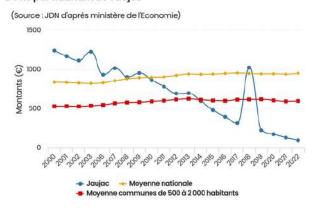
Les collectivités territoriales, malgré des erreurs de gestion qui peuvent toujours exister, ne sont pas le problème des comptes publics. Les collectivités respectent la « règle d'or » : elles ne peuvent pas voter de budget en déficit. La dette des collectivités est en diminution depuis 30 ans, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8.9 % en 2023. Les dépenses de fonctionnement des communes augmentent en 2024 sous la double pression des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'Etat et de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants.

Cette mise en cause grossière de l'action des collectivités locales, qui restent un pôle de stabilité démocratique dans le contexte de blocage actuel des institutions, oublie de préciser que les collectivités locales ont participé de longue date à l'effort d'investissement pour soutenir l'économie et à la réduction de la dette publique sans que pour autant l'Etat ne parvienne à maitriser la dérive continue de ses propres comptes.

Jugez plutôt : à Jaujac, sur le budget communal, la dette par habitant est très faible (97 euros), soit 56X moins que la dette de l'Etat ! Et c'est donc le même Etat qui nous dit que les communes ne savent pas gérer leur endettement et leur retire leur compétence sur les domaines de l'eau et de l'assainissement... Nous serions des mauvais gestionnaires...

Pourtant notre équipe n'entend pas céder à la facilité du recours à l'impôt. Sous ce mandat, aucun impôt ou taxe n'a été augmenté. Et on ne peut pas nous accuser de ne pas avoir investi pour l'attractivité du village. Nos finances sont modestes mais gérées sainement.

Dette par habitant de Jaujac



Après ce "coup de gueule' inhabituel, j'en reviens à nos actualités jaujacquoises. Le Conseil municipal donne son maximum pour développer des projets pour tous, dans une multitude de domaines (éducation, festivités, culture, sport, transition écologique, santé, soutien aux associations...), avec un objectif : satisfaire le plus grand nombre.

Durant les 6 derniers mois écoulés, nous avons lancé de nombreux travaux pour le village :

- Au Sportissage, la création de 8 logements avec Ardèche Habitat et la construction de la micro-crèche intercommunale se termine.
- Dans le même secteur, un vaste chantier a été entrepris de la route des Plots à la rue Dubois Maurin pour créer un cheminement piétons et des espaces verts, de nouvelles places de stationnement et la réfection de la chaussée. Un nouveau belvédère a également vu le jour ;
- La réfection de la chaussée, la création d'un cheminement piétons sur près de 800m, et la création de places de stationnement supplémentaires au quartier des Sausses est terminée ;
- La création d'un théâtre de verdure et d'une aire de jeu pour enfants au Parc Marie Sauzet est en passe d'aboutir ;
- La réalisation d'un réseau d'eau pluvial sur une portion de la route communale de Pomaret est en fonction ;
- La pose d'une bâche de rétention d'eau pour soutenir l'exploitation maraîchère du Peschier a été effectuée ;
- Nous avons enfin accompagné le Parc Naturel Régional sur la réfection de ses parkings et voies d'accès au Domaine de Rochemure.

Dans les mois à venir, nous allons notamment travailler sur :

- La mise en valeur du belvédère de la Turbine et de ses accès à la Plage ;
- La reprise de trottoirs dégradés en centre-village;
- Un aménagement du "jardin" à côté de la Poste ;
- Des études pour la rénovation énergétique des bâtiments accueillant l'école publique ;
- Ainsi que sur divers chantiers du quotidien : l'éclairage public, la réfection de routes communales, l'aménagement d'un parking au Monteil, l'installation de bâches de protection contre les incendies, la signalétique, l'installation de bancs et de divers mobiliers, la rénovation de logements communaux...

Je terminerai par le sujet de la Démocratie participative. Nous avons lancé le Conseil Municipal des Jeunes pour permettre aux jeunes jaujacquois d'exprimer leurs idées, de réfléchir aux améliorations à envisager pour la commune, tout en développant chez eux une citoyenneté active. Les échanges sont très riches et nous en sommes ravis. Enfin, n'oubliez pas de déposer vos idées pour le prochain Budget participatif!

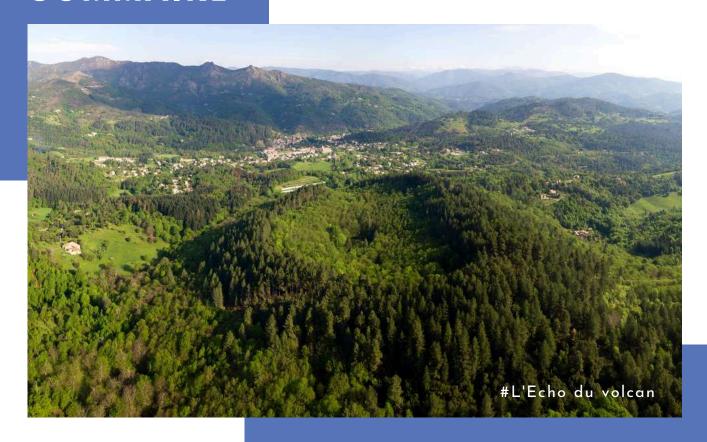
Votre Conseil municipal est un travail pour entretenir, rémover, ametioner sons cesse votre cadre de vie - L'équi pe municipale est is -otra disposition pour ochonger Nous n'avons par de baguette magique, mais nous nous afforçons de clonner le meilleur de nous-même pour notre beau village et l'intérêt général!

Marion HOUETZ Maire de Jaujac

Vice-présidente de la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Nous vous souhaitons une excellente lecture de votre bulletin municipal !

SOMMAIRE



- 2 LE MOT DU MAIRE
- 4 LES RETOURS EN IMAGES
- 6 L'ACTION SOCIALE ET LA SANTÉ
- 10 L'ÉDUCATION ET LA JEUNESSE
- LES FESTIVITÉS, LA CULTURE ET LA VIE ASSOCIATIVE
- 34 LES TRANSITIONS
- L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

- 43 LES TRAVAUX
- 62 LA VIE QUOTIDIENNE
- 36 LES FINANCES ET ORGANISMES
- 70 VOS ÉLUS AU CONSEIL MUNICIPAL
- T3 LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX
- 78 LES INFORMATIONS PRATIQUES
- 79 L'ÉTAT CIVIL

RETOURS EN IMAGES



















Un succès pour la 3ème édition du Salon du livre de jeunesse de Jaujac

































































Le dépistage de la tension artérielle sur le marché

Un peu plus de 60 personnes ont pris leur tension à coeur lors d'un atelier qui a eu lieu sur le marché de Jaujac.

Cet événement était organisé par la Maison de santé de Meyras-Jaujac.

Un vif succès pour les infirmières Asalée qui ont pu sensibiliser sur l'importance de la surveillance et le contrôle des facteurs de risques.



Les infirmières Asalée sont des spécialistes de l'éducation thérapeutique du patient. Il s'agit d'aider les personnes souffrant d'une maladie chronique à vivre avec au quotidien, à travers différentes compétences d'autosoins et d'adaptation. C'est un processus continu, dont les autorités de santé estiment qu'il fait partie intégrante de la prise en charge des patients concernés.

Les informations des bénévoles de la bibliothèque municipale

Une Charte documentaire à la Bibliothèque de Jaujac!

La Charte documentaire, qui présente les objectifs généraux de la bibliothèque et les grands principes de constitution de ses collections, a été validée par délibération du Conseil municipal et sera prochainement portée à la connaissance du public par affichage dans la bibliothèque. Elaborée pour répondre à la mission de Lecture Publique exercée par la Commune, elle respecte les grands principes du « Manifeste sur la bibliothèque publique » établi par l'UNESCO.

La Charte documentaire, est complétée par un Plan annuel de développement qui fait état des collections présentes, des axes de développement des collections. Ce plan annuel est déterminé en fonction du budget disponible, de l'état des collections et des attentes des publics.

UN ETAT DES LIEUX PREALABLE

Ces documents sont l'aboutissement d'un travail qui a été mené par trois bénévoles, afin :

- D'avoir une connaissance précise des différents publics, de leurs attentes respectives appréhendées notamment par l'analyse des réponses apportées au questionnaire distribué ;
- D'avoir une connaissance des collections adultes (romans, romans policiers, BD) et jeunesse (albums, BD...) par une analyse de statistiques issues de notre logiciel ;
- De lister les animations organisées sur l'année ainsi que les échanges avec les classes de l'école de Jaujac.

Sur la base de cet « état des lieux », et en toute connaissance, des axes de développement ont été retenus pour 2024 et 2025 :

- Maintenir le niveau des acquisitions pour les romans adultes, les albums et BD jeunesse notamment ;
- Faire progresser au fur et à mesure les acquisitions des mangas pour les jeunes qui sont demandeurs ;
- Apporter de l'information en proposant à la lecture, des périodiques jeunesse et adultes ;
- Proposer la création d'un club lecture adultes.

LA CHARTE ET LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS NE SONT PAS DES DOCUMENTS FIGES

Ils ont vocation à être adaptés au fur et à mesure, prenant en compte les évolutions et les mises à jour, décidées par la Municipalité. Ce projet partagé a été mené par les bibliothécaires impliquées, avec des échanges constructifs avec les élus dans un climat de confiance.

A la bibliothèque, au rayon "mangas", des nouveautés

Oui, des séries « mangas » ont été complétées ! De nouvelles séries ont été mises en rayons ! Soit 25 nouveaux titres, venez les découvrir !

Des périodiques pour les adultes et pour les enfants

Pour le public adulte est proposé le périodique « 1 », « Chaque semaine, une question d'actualité, plusieurs regards ».



- Les belles histoires, pour les 4 /7 ans « Les histoires qu'on lit petit nous accompagnent toute la vie »
- J'aime lire, pour les 7/10 ans « Les actus, les jeux, les BD, le roman ».







CRÉATION D'UN CLUB DE LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE



Prochainement, vous serez sollicités par Karine Nunes pour répondre à un questionnaire sur la mise en place d'un club lecture. Merci d'avance pour vos réponses et votre participation!



Le carnaval dans le village

Le samedi 23 mars, l'Amicale laïque de l'école de Jaujac organisait son carnaval.

Les rues se sont remplies de rires contagieux et de couleurs vives alors que l'École publique de notre commune célébrait son carnaval annuel avec éclat.

C'était une journée où les élèves, les enseignants et même les parents se sont unis dans un esprit de camaraderie et de festivités.

Les enfants ont défilé dans les rues, arborant des costumes créatifs et des masques éblouissants.

Des princesses aux super-héros en passant par des créatures fantastiques, chaque costume était une expression unique de l'imagination des jeunes esprits.

Les rues étaient comme un tableau vivant, rempli de couleurs éclatantes et de motifs excentriques.

La Place du Champ de Mars était en effervescence, avec trônant en son milieu, le bonhomme Carnaval.

Carmentran a encore une fois connu son destin funeste de périr par le feu, sous les cris des enfants, comme le veut la tradition.





Une rentrée scolaire sur de bons rails!

Le lundi 2 septembre, jour de la rentrée scolaire, un peu de stress était palpable chez les très jeunes mais surtout beaucoup de plaisir pour ceux qui retrouvaient, en même temps que le chemin de l'école, les amitiés délaissées durant l'été.

Après une trêve estivale bien méritée, les 118 élèves de l'école publique de Jaujac ont retrouvé les bancs de l'école, toujours dans 5 classes. Soit 5 inscrits de plus que l'année précédente!

CLASSES	EFFECTIFS	ENSEIGNANTES
TPS	1	DEVILLE Elodie
PS	10	COISNE Juliette
MS	18	Commence of the Commence of th
GS	8	MAUMY Valérie
СР	17	The control of the co
CE1	17	Laurence BREYSSE
CE2	11	
CE2	6	DEMARS Nathalie
CM1	14	
CM1	4	PIGEYRE Isabelle
CM2	17	COISNE Juliette
TOTAL	118	









Le premier Conseil Municipal des Jeunes est lancé!

Pourquoi un Conseil Municipal des Jeunes?

L'équipe municipale a souhaité mener, conformément à son projet municipal, une politique de citoyenneté active, de dialogue et d'échange avec l'ensemble des habitants, et notamment les plus jeunes.

Comme le stipule la Convention internationale des droits de l'enfant : « Les Etats garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

Afin de former des citoyens éclairés, il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence tôt. Cet apprentissage apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions, tout en renforçant leur capacité à exprimer des opinions et à agir pour leur cadre de vie.

Dans cet esprit, le Conseil municipal a délibéré pour créer le tout premier Conseil Municipal des Jeunes de la Commune de Jaujac.



Rôle du Conseil Municipal des Jeunes

A l'image d'un Conseil municipal d'adultes, les jeunes élus devront donc réfléchir dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune. Les objectifs attendus sont :

- Permettre aux jeunes d'exprimer leurs idées pour le village et réfléchir aux améliorations possibles ;
- Leur donner le droit à la parole et être à l'écoute de leurs besoins, leurs envies ;
- Leur apprendre à exprimer leurs idées, échanger, débattre, argumenter ;
- Les responsabiliser, en faisant les porte-paroles de leurs camarades;
- Obtenir les points de vue des jeunes sur les dossiers portés par la collectivité : loisirs, culture, école, aménagements urbains... ;
- Développer chez les enfants une citoyenneté active, donner le goût de l'engagement, qui renforce leur créativité et leur autonomie.

C'est la possibilité de proposer, en concertation avec les autres jeunes, des projets destinés à améliorer la vie de tous, et notamment des jeunes. C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif et le rapport aux autres. Par ailleurs, l'existence d'un Conseil Municipal des Jeunes, dont les membres portent la parole de leurs camarades, permet à la collectivité de mieux prendre en compte les besoins et les envies des enfants dans le village.

Félicitations aux Conseillers Municipaux Jeunes

10 enfants de CM1, CM2, 6ème et 5ème ont candidaté pour faire partie du Conseil Municipal des Jeunes. Ils se sont retrouvés en salle du Conseil de la Mairie, le mercredi 3 avril 2024, pour procéder à leur installation ! Ils se sont vus remettre leur écharpe à l'issue de la réunion.

D'ores et déjà, les idées fusent. Les conseillers ont participé à la cérémonie du 8 mai et au dépouillement des élections européennes. Ces prochains mois, ils devraient travailler sur la réfection de la cour de l'école publique.

Un grand bravo à ces jeunes prêts à s'investir pour notre village : Aïdan, Augustine, Gaspard, Jules, Louane, Marius, Marius, Mathis, Mao, et Zoé.

Une fresque pour la cour de l'école publique !

L'idée de cette fresque est née d'une proposition de l'équipe enseignante et des écoliers d'orner un pan de mur d'un bâtiment donnant sur la cour de l'école maternelle.

C'est l'artiste Mols de Pro G Spray, par ailleurs parent d'élèves, qui a encadré la création de la fresque! Nous le remercions bien vivement, d'autant plus qu'il n'a pas facturé son temps de travail.

Les élèves ont pu mettre la main à la pâte pour concevoir les différentes parties de la fresque. Les couleurs vives captivent l'attention et inspirent l'imagination.

L'inauguration de la fresque a eu lieu le 1er juillet en présence des élèves, des parents, des enseignants et de l'adjointe à l'éducation.









Un beau spectacle pour la fête de l'école

Le samedi 17 juin, c'était la fête de l'école du village !

Les écoliers de chaque classe ont présenté leur spectacle avant de tous partager le repas convivial.

Les bénéfices de cette manifestation serviront à financer une partie des sorties scolaires et autres animations.



Les écoliers s'entraînent à la boule lyonnaise

L'Association Jaujac-Boules a mené des interventions à l'école publique afin de faire découvrir la pratique de la boule lyonnaise aux élèves de CM1 et CM2.

Pour cela, la Municipalité a alloué une subvention supplémentaire de 820€ afin de permettre à l'association d'acquérir du matériel dédié à la pratique des plus jeunes.

Retours en photos sur l'entraînement des futurs champions!







Les Fous sans blanc de retour à Jaujac!



Comme chaque été et aussi maintenant printemps, la joyeuse troupe des Fous sans blanc a fait escale à Jaujac pour une nouvelle tournée.

Au programme cette année :

- "Valse en blues bémol", une pièce sans parole qui faisait la part belle au burlesque, en clin d'oeil au cinéma muet;
- "Les bambins de Batman", autour de l'univers des comics.

Cela fait 25 ans que cette compagnie de théâtre amateur, pas comme les autres, anime les places de villages.









Un magnifique concert de choristes à l'église

Que d'émotion le soir du 1er juin à l'église de Jaujac! Un magnifique concert a été donné par la chorale Scola Cantharel accompagnée par Estelle Harbulot, violoniste professionnelle et pianiste.

Le chœur a été créé en 2000 à Lablachère à l'initiative de Françoise Berrier. Il se compose :

- D'un groupe préparatoire d'enfants âgés de 6 à 9 ans;
- D'un groupe de jeunes âgés de 9 à 18 ans ;
- D'un groupe vocal d'adultes.

La Schola Cantharel interprète un répertoire polyphonique constitué de pièces sacrées et profanes.

Elle se produit en Ardèche et à l'étranger.









Figure 2 Places aux femmes! Les espaces publics ruraux ont ils un sexe"?

En février, la Commune a hébergé l'exposition du CAUE de l'Ardèche, qui a eu envie de porter un regard à la fois scientifique et ludique sur les usages de certains « lieux ordinaires » du département.

L'exposition "Places aux Femmes!" est le récit d'une aventure commencée en 2021 avec un colloque qui proposait de questionner la manière dont les espaces publics ruraux sont effectivement « habités » notamment par les femmes.

L'histoire s'est poursuivie dans trois communes d'Ardèche qui ont accueilli en résidence chercheuses, artistes et conceptrices pour observer et amorcer une réflexion avec les élus et les habitants sur les possibilités d'aménager de manière plus inclusive.

Du Gospel à l'église de Jaujac avec le groupe Bog' Indigo

L'église du village a été le cadre d'une soirée inoubliable alors que les murs résonnaient des harmonies envoûtantes du gospel lors d'un concert qui a touché les cœurs et élevé les esprits!

Les chœurs et les solistes du groupe Bog'Indigo se sont réunis pour partager leur passion avec une assemblée attentive. Les chants ont transporté l'auditoire dans un voyage transcendant les barrières linguistiques pour toucher chacun au plus profond de son être.

Les voix puissantes et émouvantes des chanteurs ont rempli l'espace de leur énergie positive, créant une atmosphère de communion et de solidarité. Les spectateurs se sont laissés emporter par la musique!

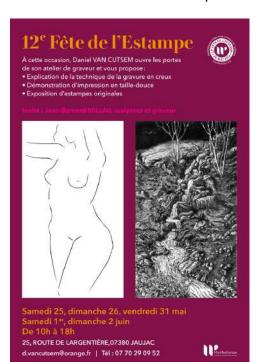
Depuis 1999, Bog'Indigo permet à des chanteuses et chanteurs amateurs de se retrouver autour de la pratique du jazz vocal et du gospel. Le groupe réunit aujourd'hui 25 choristes venus de toute l'Ardèche. Il est Présidé par Denis DJERANIAN, votre dévoué Conseiller municipal délégué à la culture.



La Fête de l'Estampe



Le 26 mai est le jour anniversaire de la signature, en 1660, de l'Edit de St-Jean-de-Luz qui accorda aux graveurs le droit d'exercer leur art librement. Aussi estil le jour d'une célébration annuelle de l'estampe, l'occasion de découvrir l'estampe et ses acteurs.



A l'occasion de cette fête, Daniel VAN CUTSEM a ouvert les portes de son atelier.



Il était associé avec Jean-Bernard MILLAU pour l'occasion. Ils ont fait partager dans une ambiance chaleureuse et sympathique leur passion commune.

Jean-Bernard MILLAU est un sculpteur et graveur qui a été formé à l'école supèrieure des beaux-arts de Valence. Il consacre 80% de son temps à la sculpture et le restant à la gravure, uniquement au burin, qu'il compare volontiers à l'archet du violoniste.

Daniel VAN CUTSEM, plus connu des jaujacquois, réalise des lithographies, des gravures et des dessins. Il fait une répartition des masses sur la plaque et élabore les détails en tête-à-tête avec le cuivre, le dessin n'est là que pour le rassurer!

Ses gravures sont donc originales, c'est-à-dire que la création s'effectue sur la plaque et pas avant.

Une soirée cirque sur la Place!

Le jeudi 13 juin à 18h, sur la Place, deux événements étaient proposés à la population autour des arts du cirque!

Dans un premier temps, l'association Bazalt a présenté le spectacle de fin d'année sous la houlette de son maître d'oeuvre, Stéphane Lafargue. Les 25 élèves sont accueillis deux fois par semaine pour leurs activités au Sportissage.

A la suite de leur prestation, qui a été unanimement saluée, la Municipalité a proposé le spectacle "Cuivre et caoutchouc" de la compagnie des Cieux galvanisés.

Parents, enfants, amis et voisins se sont retrouvés autour de ce spectacle, partageant rires et émerveillement.



















3ème édition du Salon du livre jeunesse de Jaujac : le succès d'une édition conviviale !

Le 31 mai et le 1er juin derniers et pour la troisième année, le Salon du livre Jeunesse de Jaujac a réuni éditeurs, auteurs, illustrateurs, libraires et ateliers graphiques.

Les organisateurs du salon avaient été téméraires en choisissant « l'eau » comme thème pour la troisième édition de ce salon dédié à la littérature jeunesse : l'an dernier, c'était sous des trombes de pluie que s'était déroulé ce deuxième rendez-vous avec les écoles et le grand public!

Pas de nuage à l'horizon pour 2024 avec une belle programmation riche en ateliers, rencontres et animations. Ravis, les enfants et les parents ont pu déambuler et découvrir le travail des auteurs/illustrateurs Gaëlle Alméras, Janik Coat, Csil (qui avait également réalisé l'affiche du salon), Sébastien Gayet, Mélina Hadjioannou, Samuel Ribeyron et Thomas Scotto.

Une manifestation bien ancrée

Bien ancrée sur son territoire : les livres des auteurs cités ont circulé et ont été lus pendant l'année dans les écoles du secteur pour la troisième année consécutive. Les auteurs et illustrateurs sont intervenus dans les classes en amont de l'événement et deux d'entre eux ont été récompensés lors de la remise des prix « Bosses de Chameau » sur le salon, décernés par un jury composé des écoliers et collégiens concernés, en présence de partenaires locaux.

Cette manifestation a récolté l'approbation des petits et des grands, grâce à une ambiance conviviale, festive, une équipe de bénévoles très motivée et des propositions de qualité.

Fêter le livre jeunesse c'est aussi aborder cet objet sous tous ses angles : de sa fabrication avec les ateliers impression typographique et reliure du collectif Super Sans Plomb jusqu'à la lecture, avec la présence de l'association Lire et Faire lire sur le salon. Les ateliers sur la place pendant ces deux jours ont également permis aux enfants de s'essayer à l'écriture guidée, au dessin, découpage, collage, à la sérigraphie (Atelier Sérigrafripes par Andre Salam), au coloriage marque-pages, fresque réalisée collectivement sous la conduite de Janik Coat..., mais aussi atelier maquillage et fabrication de ballons rigolos avec les Viviani's.

Ailleurs dans le village, les enfants ont pu voir le conte musical « Azel l'Oublié » et tous les visiteurs pouvaient découvrir l'exposition de la maison d'édition du Pourquoi Pas, profiter des jeux mis à disposition par l'association Déambull, et de la lecture musicale proposée par Thomas Scotto à la bibliothèque municipale.

Pour la restauration, des crêpes, une buvette et pour les bénévoles du salon, de délicieux repas confectionnés par d'autres bénévoles volontaires...

Un moment qui fut aussi l'occasion de réunir les forces vives d'un bénévolat qui ne s'essouffle pas et qui concocte actuellement la programmation 2025...! Les dates prévues sont déjà définies : 23 et 24 mai 2025.







GAÈLLE ALMÉRAS | CSIL | JANIK COAT | SÉBASTIEN GAYET MÉLINA HADJIOANNOU | SAMUEL RIBEYRON | THOMAS SCOTTO Éditeurs à l'honneur: 3ŒIL | ÉDITIONS DU POURQUOI PAS?

Le petit mot de l'équipe 2024 :

"Nous avons particulièrement apprécié la disponibilité, la réactivité et la gentillesse des employés communaux pendant l'installation du salon. Merci à eux et aussi à notre Maire Marion, toujours à l'écoute, toujours de bon conseil, au Conseil municipal et à Denis Djeranian, responsable Culture, ainsi qu'aux secrétaires de mairie pour leur disponibilité et leur aide. Tous furent un soutien précieux pour la nouvelle équipe dans l'organisation de ce salon. Mais le jeu en valait la chandelle car ce fut un vrai succès!"

































La Chaussée des géants est passée par Jaujac!

Le Trail de la Chaussée des Géants s'est déroulé le 1er juin 2024. De nombreux bénévoles, pompiers, médecins, kinés, élus et partenaires ont répondu présents pour cette édition.



Plus de 1 000 coureurs étaient inscrits sur les 3 différentes courses :

- La Gravenne pour le 10 km et son dénivelé positif de 525 mètres ;
- Le Ranc Qualiou pour le 21 km (D+ 1130 m, course qualificative UTMB : 1 pt) ;
- Les Trois Vallées pour le 51 km (D+ 2900m, course qualificative UTMB : 3 points), qui passe par Jaujac.

Les coureurs des Trois Vallées arrivent du sommet de Fontfreyde par les crêtes ; avant de redescendre vers le village en passant par les hameaux des Traverses et du Fau puis le Chastelas ; se ravitaillent à la Place St Bonnet ; et repartent via La Turbine, le Monteil, Ladreyts vers le rocher de Ladenne.

Sur la Grande Boucle des 3 Vallées, une belle bagarre s'annonçait entre le double tenant du titre Florent Rigaud et Léopold Fauchier vainqueur du 20km, édition 2023. Mais à la fin, c'est bien l'intouchable Florent Rigaud (4h53'54") qui bat son record personnel et en profite pour devenir le seul triple vainqueur.

Chez les filles, en l'absence de Lucie Bidault, la double tenante du titre, c'est Marina Rebollo, qui remporte l'épreuve en 6h13'44".

La journée s'est clôturée avec la remise des prix sur les marches du Château de Blou de Thueyts.

























L'Ardéchoise : Jaujac sur son 31 !



Cette année encore, les 13 et 14 juin, les cyclistes inscrits à l'Ardéchoise se sont à nouveau déplacés pour visiter le département et traverser notre beau village de Jaujac.

Comme à l'habitude le groupe de bénévoles a réalisé une animation autour d'un thème sur le haut de la Place du Champ de Mars en même temps qu'il assurait une distribution de boissons fraîches, de tartes sucrées et salées et de gâteaux, très appréciés des coureurs et préparés par Françoise notre buraliste.







L'animation et le thème certes, mais lesquels me direz-vous ?

Et bien ceux liés au fait que c'était la 31ème fois que l'Ardéchoise avait lieu et ainsi les membres du groupe se sont mis « sur leur 31 ».

Malgré une chaleur précoce les Dames portaient des robes longues et des chapeaux à larges bords. Les Messieurs en chemise blanche, arboraient un noeud papillon des plus coquets. Les coureurs impressionnés par une telle tenue ne manquaient pas de faire un commentaire élogieux, une photo de groupe ou un selfie pour leur famille.

Le premier jour n'a comptabilisé que 250 coureurs environ venant tous de Saint Félicien et qui comptaient déjà 120 km à leur compteur. Pour une très grande majorité, ils étaient hébergés la nuit à Jaujac même ou dans les environs immédiats. La journée suivante les cyclistes étaient beaucoup plus nombreux, 600 environ, et certains lève-tôt profitaient du café chaud sous le barnum dès 7h00 avant de repartir pour 100 à 150 km.

Les journées furent belles, l'ambiance au top et la nourriture avalée plus que dégustée quand certains nous disaient ne pas avoir trouvé de ravitaillement « solide » en route. Qu'à cela ne tienne, quel plaisir de voir que le but pour tous, était de laisser la meilleure image de notre village et de notre accueil.

Quelques soucis toutefois, non pas dans la décoration du village que le groupe réalise depuis plusieurs années, avec l'aide de la mairie, mais dans le fléchage des différents circuits. Et oui les travaux de voirie n'étaient pas totalement terminés dans la commune lors de l'épreuve et les coureurs ne pouvaient pas emprunter la rue des Sausses qui permet de rejoindre St-Cirgues-de-Prades sans souci. Tout s'est bien déroulé comme à l'habitude.

Comme chaque année, lors de la fête des bénévoles qui se déroule à Lamastre début septembre 2024, le comité directeur de l'Ardéchoise a dévoilé sa synthèse quant à l'organisation générale 2025 avec leur choix de circuits classiques et de nouvelles épreuves telles celles des vélos Gravel.

Gageons que ce comité sera attentif aux efforts réalisés par notre village et que ce dernier sera récompensé comme par le passé par un prix lié à l'animation.

Et bien sûr à l'année prochaine!













Le Cinéma sous les étoiles!



Comme chaque année, la Mairie en partenariat avec la Maison de l'Image, a souhaité proposer deux projections de films en plein air. L'idée était de se retrouver, à la nuit tombée, pour profiter de la magie du cinéma sous les étoiles!

Et cette année encore, un film a été diffusé au printemps dans la salle des fêtes du Château de Castrevieille. Pour cette dernière séance, ce sont les membres du Conseil municipal des jeunes qui ont sélectionné le film diffusé. La Commune a offert un goûter qui n'a pas fait un pli!

• Le premier film, "Le Royaume de Kensuké", racontait l'incroyable histoire de Michael, 11 ans, parti faire un tour du monde à la voile avec ses parents, avant qu'une terrible tempête ne le propulse par-dessus bord avec sa chienne Stella. Échoués sur une île déserte, comment survivre ? Un mystérieux inconnu vint alors à leur secours en leur offrant à boire et à manger. C'était Kensuké, un ancien soldat japonais vivant seul sur l'île avec ses amis les orangs-outans depuis la guerre. Il ouvrit à Michael les portes de son royaume et lorsque des trafiquants de singes tentèrent d'envahir l'île, c'est ensemble qu'ils unirent leurs forces pour sauver ce paradis...







- Le deuxième, "Perfect Days" de Wim Wenders, qui a reçu le prix du jury œcuménique au Festival de Cannes, relatait le quotidien d'Hirayama qui travaillait à l'entretien des toilettes publiques de Tokyo. Il s'épanouissait dans une vie simple, et un quotidien très structuré. Il entretenait une passion pour la musique, les livres, et les arbres qu'il aimait photographier. Son passé a ressurgi au gré de rencontres inattendues. Une réflexion émouvante et poétique sur la recherche de la beauté dans le quotidien..
- Enfin, le troisième film, "Petites mains", suivait le travail d'Eva l'exigence d'un grand hôtel. En intégrant l'équipe des femmes de chambres, elle fit la connaissance de collègues aux fortes personnalités : Safietou, Aissata, Violette et Simone. Entre rires et coups durs, la jeune femme découvrit une équipe soudée et solidaire face l'adversité. Lorsau'un mouvement social bouscula la vie du palace, chacune de ces « petites mains » se retrouva face à ses choix.



Ces projections ont été réalisées en partenariat avec La Maison de l'image, pôle départemental dans le domaine de l'image et de l'éducation à l'image et qui bénéficie du classement Art et Essai pour son circuit de cinéma itinérant.

Par ces diffusions, il s'agit de :

- Faciliter l'accès à la culture sur tout le territoire en palliant l'éloignement des lieux de diffusion culturelle par l'itinérance;
- Créer des espaces conviviaux de rencontres et de lien social pour tous autour d'une programmation culturelle de qualité.

On a swingué sur la Place!

Le 24 mai a un lieu sur la Place, un concert de swing avec le groupe Swing de Tane.

Cet événement musical a rassemblé autour de rythmes entraînants et de mélodies envoûtantes, offrant à tous une ambiance festive et conviviale. La virtuosité des musiciens, combinée à leur énergie communicative, a fait de ce concert une expérience unique.

La soirée a également été marquée par des moments de danse improvisée. Plusieurs couples n'ont pas résisté à l'envie de se laisser emporter par le rythme et ont arpenté la piste de danse.

Ce concert de swing est dans la série d'événements culturels que la Municipalité organise pour animer notre commune et renforcer les liens entre ses habitants.



Le petit prince Une comédie musicale originale Par les Graines de Bulle le Danny Buckton Trio 10 € 56-18 ans Le 12 août dans la cour de l'école de Jaujac 20h : concert 21h : spectacle



Un petit prince qui a enchanté petits et grands!

C'est près d'une centaine de personnes qui était réunie le lundi 12 août pour assister à la représentation du Petit prince par la compagnie théâtre de bulle, dans la cour de l'école publique.

Tout droit venus de Francheville, les comédiens ont réinterprété le magnifique texte d'Antoine de Saint Exupéry.

Ils ont su transporter les spectateurs dans l'univers poétique et philosophique de ce chef-d'œuvre littéraire.

Durant près de deux heures, petits et grands ont été émerveillés par les aventures du Petit Prince, un voyageur venu d'une autre planète, et par ses rencontres avec des personnages aussi étranges qu'envoûtants.

La mise en scène a brillamment intégré des éléments visuels et sonores qui ont donné vie aux planètes imaginaires et aux créatures qu'elles abritent.

Les spectateurs sont ressortis de la salle avec des étoiles plein les yeux, rappelés à l'essentiel par les leçons universelles de cette œuvre intemporelle : l'importance de l'amitié, de l'amour et de la simplicité.





Une exposition Lumières de grande qualité!



Les 22 et 23 juin, au Château de Castrevieille, le public a pu profiter d'une exposition d'une très belle qualité!

5 artistes d'Ardèche méridionale ont uni leurs talents pour présenter, notamment à Jaujac, une exposition avec :

- Kate Ladner, soprano ;
- Christel Siebert, photographe;
- Elisabeth Roux, Tapissière Haute-Lice;
- Sonia Singer-Jouve, peintre;
- Daniel Van Cutsem, graveur.

L'objectif : donner vie aux oeuvres d'art par le chant : Mozart, Schubert, Brahms et Fauré ont écrit leur musique en s'inspirant de visions colorées et de très beaux poèmes. La transposition de ces chants et poèmes sur des oeuvres contemporaines a créé une réelle profondeur et un éclairage nouveau.

En réunissant des artistes utilisant des matériaux et des styles différents à travers le thème de la lumière, les spectateurs ont pu découvrir : le voyage de la lune nocturne, la luminosité des rêves, l'espoir du jour nouveau, les couchers de soleil voilés, la vie qui s'en va...



CHATEAU DE CASTREVIEILLE, ROUTE DE LALEVADE

22 & 23 JUIN / 15 - 19H DEAMBULATION LYRIQUE LE 22 À PARTIR DE 18H



KATE LADNER - SOPRANO

ELISABETH ROUX - TAPISSERIES CHRISTEL SIEBERT - PHOTOS SONIA SINGER-JOUVE - PEINTURES

DANIEL VAN CUTSEM - GRAVURES













La Fête de la musique et le Feu de la Saint-Jean ont animé le village !

C'est avec une grande joie que nous avons (festivement) accueilli l'été.

La soirée du 22 juin a été marquée par deux événements emblématiques : la Fête de la Musique et le Feu de la Saint-Jean. Ce dernier événement, chargé de symboles et de traditions, marque le solstice d'été et célèbre la lumière et la chaleur. Le bûcher, préparé avec soin, s'est embrasé sous les applaudissements des spectateurs.





Samedi 22 juin

Place de JAUJAC

A partir de

19h

Une soirée inoubliable de blues sur la Place!

Le samedi 20 juillet, a un lieu un concert de blues avec le groupe Pacy Blues Band.

Leur répertoire, composé de classiques du blues, a fait vibrer le public, qui n'a pas tardé à se laisser emporter par la magie de la musique.

La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale, où la musique a créé des liens entre les participants, qu'ils soient amateurs de blues ou simplement curieux de découvrir ce genre musical.









Une belle réussite pour les festivités du 13 juillet!

Les festivités du 13 juillet, organisées par la Municipalité, ont été une belle réussite !

Dès 20h30, les enfants ont pu s'exercer à la manipulation des flambeaux sur la Place du village, au doux son de l'accordéon. Ensuite, ils ont déambulé dans les rues, jusqu'au Pré du Comte.

Une fois tout le monde bien installé, les agents municipaux ont pu procéder au tir des feux d'artifices. Cela sous l'oeil vigilant des pompiers, présents pour l'occasion. Nous les en remercions.

La fête a ensuite continué là où elle avait commencé, sur la Place avec le traditionnel bal orchestré cette année par Extra Sono 07. La Municipalité avait choisi de proposer la buvette à une association. C'est donc le Comité des Jeunes, qui s'y est collé!

















Des espaces municipaux à disposition des artistes





Dans l'été, la Municipalité avait mis à disposition de plusieurs artistes, la salle Vincentis et la salle des fêtes du Château de Castrevieille pour des expositions.

Un vrai plaisir que ces propositions artistiques qui rythment la vie du village !

A la salle Vincentis, c'est Gwen' Dupanloup, Do Conto et Odile Rivière qui exposaient suivis de Laurence Caudron et Marie-Claire Chalon.









Au Château de Castrevieille, voici le détail des exposants :

- · Huile/acrylique sur toile
 - Nicole DUMAS GAUTHIER
 - Laurence CAUDRON
 - Lysiane HARNICHARD
 - Marie CHALON (aquarelle)
- · Sculpture bois
 - Jacques ARTUS (maquettes voitures)
 - Hervé LINSO (cannes)
 - Agostino CERELLI (luminaires bois flotté)
- Sculpture céramique
 - Odile RIVIERE
- Acrylique sur plexiglass + atelier initiation
 - Imane KAMAL IDRISSI
- Jean-Jacques CHOPPIN a assuré l'organisation et a présenté ses peintures.





Deux projections à Jaujac dans le cadre des Etats généraux du film documentaire de Lussas





Le documentaire proposé, le vendredi 23 août à la tombée de la nuit, était "Vacances en Palestine".

Le synopsis : "Shadi, militant palestinien de trente ans devenu citoyen français, retourne dans son village de Cisjordanie pour des vacances avec l'espoir de s'y réinstaller. Au fil des jours, il doit faire face aux attentes de son entourage. Sa mère veut le marier dans le village et son frère, ancien prisonnier politique, semble avoir des comptes à régler avec lui... Alors que la colonie israélienne située sur la colline d'en face étouffe le village et attire la main-d'œuvre palestinienne vers ses chantiers, le retour de Shadi se transforme en désillusion..."

Il a été réalisé par Maxime Lindon qui était présent lors de la projection. Il s'est longuement prêté au jeu des questions/réponses avec le public.

Les séances étaient proposées gratuitement, dans la cour de l'école. De quoi séduire les cinéphiles et passionnés de documentaires ! Cette année encore, les Etats généraux du film documentaire de Lussas, de renommée internationale, ont sélectionné le village de Jaujac pour y proposer une projection. Une nouvelle occasion pour Jaujac de proposer des événements culturels d'une très riche qualité! Un grand merci à Nicolas BOLE et les bénévoles, Eléonore et Marie, d'avoir rendu cela possible.

Le documentaire proposé, le jeudi 22 août à la tombée de la nuit, était "Un pasteur".

Le synopsis : "Félix, jeune berger mélancolique et secret, mène une vie atemporelle, dans un monde minéral et inaccessible où rôde une menace invisible : le loup. La solitude nimbe ses journées dans la montagne faites de soins aux agneaux, de clôtures à poser et de poésie."

Il a été réalisé par Louis Hanquet. Ce dernier était présent lors de la projection. Il s'est longuement prêté au jeu des questions/réponses avec le public.





Succès pour le traditionnel pique-nique au Peschier organisé par la Mairie

Le pique-nique du Peschier a vu une belle affluence le 16 août dernier!

Tout était prêt pour l'événement, puisque les employés municipaux avaient nettoyé le site et la piste de danse.

L'apéritif était offert par la Municipalité et le concert assuré par Monsieur Bourniquel que nous remercions!



Les marchés nocturnes du Comité des Jeunes

Les membres du Comité des Jeunes ont travaillé d'arrachepied. en saison estivale, pour organiser les marchés musicaux du mercredi.

Un grand merci aux bénévoles (et à leurs parents souvent présents!).



Juin - Juillet - Août JAUJAC **MERCREDIS** MUSICAUX DU COMITÉ DES JEUNES DE JAUJAC PROGRAMME 26/07 - 21h00 14/06 - 21h00 Liane Edwards Trio Zebra Country Chanson française 02/08 - 21h00 28/06 - 21h00 Duo Montparno Rocky River Roots Band Chanson française 05/07 - 21h00 23/08 - 21h00 DJ KOOP Karaoké 19/07 - 21h00 30/08 - 21h00 Bonneville Marché des producteurs et artisans Tous les mercredis 17h - 22h

Un gros millésime pour la fête votive 2024 sur la Place du village

Le Comité des Jeunes avait programmé de belles choses pour la fête votive : aubade aux habitants, concerts, course de caisses à savon, organisation de la buvette...

La Mairie devant se charger, comme à l'accoutumée, de la gestion des forains et du pique-nique à la source du Peschier.





JAUJAC

GRANDE FÊTE VOTIVE 14-15-16-17-18 AOÛT 2024

MARDI 13 ; Dès 8h3

Aubade aux habitants

rournee des pognes

MERCREDI 14: A 22h - Bal avec EXTRA SONO 07

pour une soirée KITSCH - FLUO

JEUDI 15 : A 22h - Bal avec EXTRA SONO 07

pour une soirée FERIA - NEIGE

VENDREDI 16: Dès 12h traditionnel pique nique du peschier

A 16h course de caisse à savons A 22h - Bal avec EXTRA SONO 07 pour une soirée LATINO

SAMEDI 17 : A 22h - Bal avec EXTRA SONO 07

pour une soirée NEIGE

DIMANCHE 18: A 22h - Bai avec EXTRA SONO 07

LUNDI 19 : Concours de pétanque Dès 9h : Doublette

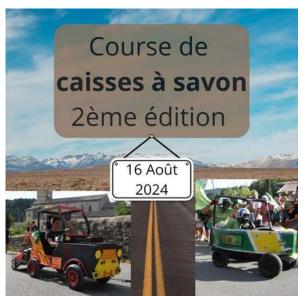
Dès 15h : Triplette

Et fête forraine

Organisé par le Comité des Jeunes avec le soutien de la municipalité de Jaujac L'association n'est pas responsable des incidents et dégradations.

























Un nouveau composteur partagé pour trier ses biodéchets



Depuis le 1er janvier 2024, la loi prévoit que les biodéchets soient interdits dans les poubelles grises réservées aux ordures ménagères. Pour ceux qui ont un terrain, la meilleure solution est d'y installer un composteur individuel, le compost pouvant servir d'engrais.

Pour ceux qui ne disposent pas de terrain, un composteur partagé a été mis en place par la Communauté de communes, en partenariat avec la Commune. Vous le trouverez avec les conteneurs de tri et de déchets ménagers sur le parking de Castrevieille. L'ensemble des habitants ne disposant pas de bac à compost chez eux est invité à utiliser cet équipement. Les déchets organiques récoltés seront ensuite gérés par les agents de la Communauté de communes.

Trop de déchets!

Nous produisons trop de déchets. L'homme fait peser lourdement sur l'environnement les facilités que lui a apporté la société de consommation. Nous pouvons réagir et changer nos habitudes.

Le premier geste à modifier est notre manière d'acheter en sélectionnant des aliments sans emballage et préférer les gros conditionnements, les bouteilles consignées... Ensuite, à la maison, une bonne partie des déchets destinés à la poubelle peut être dirigée vers le tri sélectif (verre, papier, carton, plastiques, textiles, boites de conserves...). Après ce tri, près de la moitié de ce qu'il reste est composée de déchets organiques compostables. Il s'agit aussi bien du trognon de pomme que du restant de repas, du marc de café avec son filtre ou encore des épluchures de pomme de terre. En mettant au compost vos déchets de cuisine, vous réduisez vos déchets ménagers de l'ordre de 30 à 40 % par an.



Si vous disposez d'un jardin, il suffit de vous mettre au compostage individuel en installant un composteur ou en laissant un petit espace dédié à cet usage dans un coin du jardin. Si vous n'avez pas de jardin, il existe des composteurs de balcon ou de petits bacs de cuisine. Désormais il vous est donc également possible de déposer ces déchets dans le composteur collectif mis à votre disposition.

Plus d'excuses, il est temps de vous y mettre vous aussi!

Le processus de compostage

Quand le compost est installé, un écosystème complexe va se développer. Les différents organismes présents dans un compost ne vivent pas tous dans les mêmes conditions de température et leur régime alimentaire est varié. En se nourrissant et en digérant les matériaux présents, les organismes produisent de nouvelles matières qui sont ensuite consommées par d'autres.

Au début du compostage, seuls les micro-organismes sont actifs. Cette phase de décomposition consomme beaucoup d'oxygène et entraine une augmentation de la température. Le processus de digestion commence dès le dépôt des matières organiques. Les micro-organismes entrent en action grâce à des enzymes qui détruisent les parois cellulaires des tissus. Les éventuels effets du pourrissement tels que l'odeur d'acidité sont régulés par l'apport de matériaux structurés et par l'aération assurée par le brassage du tas. Dans un tas de compost, la température peut atteindre 60°C (et 80°C dans des tas de plusieurs m3) La digestion est alors plus rapide et les germes pathogènes ainsi que les graines adventices éventuellement présents dans les déchets de jardin sont éliminés.

La phase de décomposition s'accompagne bien sûr d'une réduction de volume perceptible. La diminution qui se produit les premiers jours est due à la perte de structure de la matière, à la transformation de la matière carbonée en CO2 volatil et à l'évaporation de l'eau.

Ensuite, la température redescend progressivement et les champignons colonisent la matière. En dessous de 30°C, les micro-organismes restent actifs, mais sont dorénavant accompagnés par des organismes de plus grande taille : vers de compost, acariens, collemboles, cloportes, coléoptères... qui poursuivent la décomposition.

Une fois le compost étalé sur le sol, les macroorganismes présents vont permettre la dernière phase du processus. Cette phase de minéralisation se déroule lors du transfert de la matière organique dans le tube digestif des organismes qui permet le mélange avec la terre du sol et conduit à la formation de substances minérales servant de nutriments pour les plantes. Au fur et à mesure de la décomposition des matières organiques, l'humus se forme.

Pourquoi composter?

- Réduire le volume de ses ordures ménagères et limiter ainsi l'enfouissement et l'incinération ;
- Valoriser ses déchets en compost, un amendement naturel qui fertilise le sol;
- Redonner à la nature ce qu'elle a créé et poursuivre son cycle naturel;
- Créer du lien social et de la convivialité en compostant collectivement au sein de son quartier.

Le fonctionnement de ce premier composteur va être évalué cette année. N'hésitez pas à nous donner votre avis et à proposer des idées, si le besoin se fait sentir nous demanderons l'installation d'autres composteurs dans le village.





Une loutre dans le Lignon!

Les quelques personnes présentes lors des travaux du nouveau belvédère sur la RD 5 à l'entrée du village ont pu profiter du beau spectacle d'une Loutre en action de chasse dans le Lignon.

Guy Boucher, votre dévoué adjoint, a eu juste le temps de saisir cet instant sur une photo où l'on peut distinguer l'arrière train de ce sympathique et rare mammifère, avant qu'elle ne disparaisse!

La Loutre d'Europe est un carnivore semi-aquatique très bien adapté à l'élément liquide, notamment grâce à son corps fuselé et hydrodynamique, à ses pattes palmées et à son pelage particulièrement dense qui limite fortement les pertes de chaleur dans l'eau.





En France, la Loutre, autrefois présente sur l'ensemble du territoire, a subi un important déclin au cours du XXème siècle, si bien qu'à la fin des années 80, l'espèce ne subsistait pratiquement plus que le long de la façade Atlantique et dans le Massif Central.

Au cours des années 90, des mouvements de recolonisation se sont amorcés et désormais la plupart des cours d'eau favorables en Ardèche sont à nouveau occupés par l'espèce.

Le fait de voir une loutre à cet endroit argumente pour une bonne qualité d'eau dans le Lignon!

La Loutre d'Europe est un carnivore individualiste et territorial qui marque son domaine vital par le dépôt de ses crottes.

Les domaines vitaux sont généralement très étendus. Ils s'étendent en moyenne sur une vingtaine de kilomètres le long d'un cours d'eau et peuvent aller jusqu'à 40km pour certains mâles.

La Loutre d'Europe a adopté un mode de vie essentiellement nocturne et crépusculaire, probablement en raison du dérangement humain, car l'espèce ne dispose d'aucune adaptation particulière à la vie nocturne.

Par ailleurs, la Loutre est majoritairement diurne dans de nombreux secteurs côtiers, notamment dans les îles britanniques et en Irlande. En France, l'espèce est de plus en plus souvent observée en plein jour.

La Loutre d'Europe se nourrit de poissons, et d'une part importante d'amphibiens, invertébrés aquatiques, mammifères, oiseaux et reptiles. Son régime alimentaire peut beaucoup varier selon les saisons et les secteurs géographiques et elle s'adapte généralement aux ressources disponibles.

Comme tous les prédateurs, elle est opportuniste et chasse préférentiellement les proies faciles (animaux malades, faibles, peu rapides...). Elle fait par exemple des « orgies » lors des rassemblements de crapauds pendant leur période de reproduction.

Jaujac rallume les étoiles!



Depuis janvier 2023, la Commune a choisi d'éteindre l'éclairage public de 23h à 5h.

Bien sûr, ce sont des économies pour le budget de la Commune mais ce sont surtout des préoccupations pour l'environnement qui nous ont fait choisir ces mesures.

Couleur	Échelle	Brillance du ciel	
de Magnitude	de Bortle	Magn./sec d'arc ²	Artif./Natur.
7.6 - 8.0	1	>21.90	< 0.01
7.1 - 7.5	2	21.90 - 21.50	0.01 - 0.11
6.6 - 7.0	3	21.50 - 21.30	0.11 - 0.33
6.3 - 6.5	4	21.30 - 20.80	0.33 - 1.00
6.1 - 6.3	4.5	20.80 - 20.10	1.00 - 3.00
5.6 - 6.0	5	21.1 - 19.10	3.00 - 9.00
5.0 - 5.5	6-7	19.1 - 18.00	9.00 - 27.0
<4.5	8-9	<18.00	>27.0

L'éclairage nocturne favorise une émission de CO2 importante. Cette lumière cause de la mortalité très importante chez les insectes, des oiseaux nocturnes et de la perturbation de la vie animale d'une manière générale. Cela crée un déséquilibre entre proies et prédateurs.

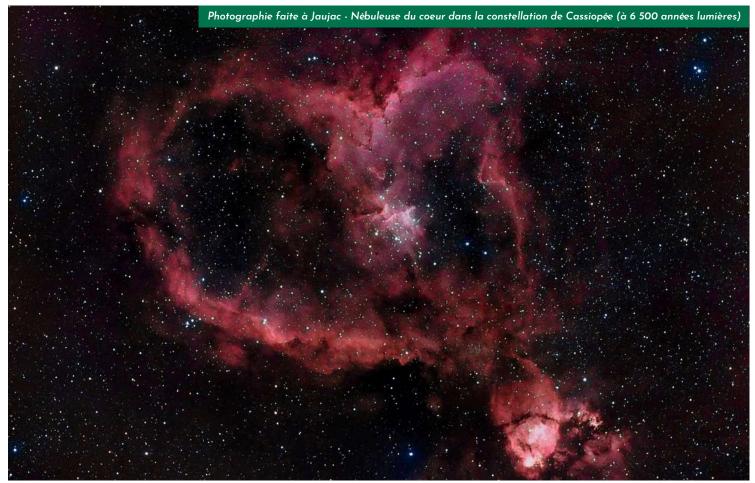
Notre souci est de retrouver dans notre village un ciel nocturne, noir et étoilé, et la paix et la beauté qu'il nous apporte quand nous levons les yeux vers la voie lactée.

Le PNR des Monts d'Ardèche souhaite accéder au label RICE (Réserve Internationale de Ciel Étoilé) et Jaujac souhaite y contribuer. Un RICE est un « espace de grande étendue d'un ciel étoilé d'une qualité exceptionnelle et qui fait l'objet d'une protection à des fins scientifiques et éducatives ». Il y en a 5 en France.

Comment est jugée la qualité du ciel ? D'abord par le fait que la voie lactée est visible à l'œil nu. Ensuite en mesurant la luminance zénithale. Pour cela on utilise un appareil le SQM (Sky Quality Meter) qui va mesurer la noirceur du ciel nocturne avec un capteur photosensible pointé au zénith, sans lumière parasite. A partir d'une mesure de 21,2 la qualité de ciel est jugée comme très bonne et entre dans le cadre du label. Sur la commune de Jaujac, par exemple, le ciel a été mesuré à 21,66 le 7 mars 2024.



Éteindre vos lumières et celles du village c'est notre manière de participer à la protection du ciel nocturne, classé « Patrimoine Naturel de l'Humanité « depuis 1982 par l'UNESCO. Et profiter du magnifique spectacle offert gratuitement par le ciel étoilé!





EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, RIVIÈRE

Rénovation d'un bout de réseau d'eau usée à côté du city-stade

Lors du printemps 2024, nous avons été alertés par des odeurs d'égout et des traces de détritus qui remontaient à la surface du « sentier des Sausses » derrière le transformateur du City-stade.

Ce réseau collecte les eaux usées de quelques maisons et se jette dans le collecteur principal du chemin des Sausses remplacé en 2022.

Le Service de l'Eau et de l'Assainissement de la Mairie met rapidement en évidence que le tuyau d'égout en ciment est cassé en profondeur. Quelques mois plus tôt ont eu lieu des travaux d'enfouissement du réseau téléphonique à proximité...

Compte tenu de la profondeur du réseau principal des Sausses (-2 m sous la route), il est décidé de créer une nouvelle antenne d'eau usée en PVC équipée d'un regard de visite qui rejoindra le réseau principal plus en aval à une profondeur moindre car la route descend beaucoup dans ce secteur.

Heureusement que ce problème est survenu peu de temps avant le goudronnage définitif de la route des Sausses!







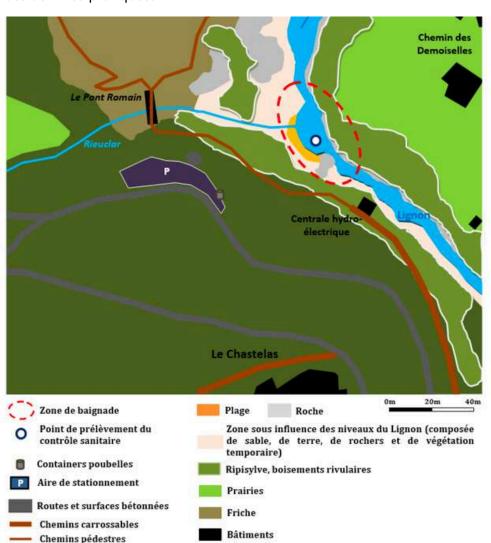
Une révision du profil de la baignade de la Turbine

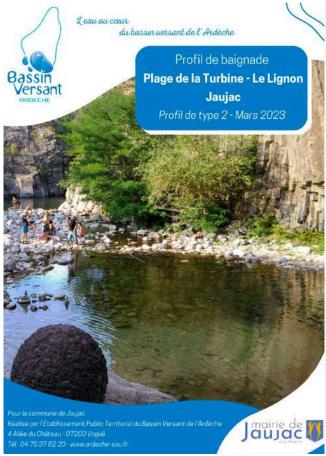
Un profil de baignade c'est quoi ?

Toutes les baignades recensées, qu'elles soient aménagées ou non, sont soumises à l'obligation de réalisation d'un profil de baignade introduit par la directive européenne du 15 février 2006.

Un profil de baignade présente une mise à jour de l'état des lieux de la qualité sanitaire et des sources de pollutions susceptibles d'impacter la baignade, une hiérarchisation des sources de pollution et des propositions de mesures de gestion (gestion courante de la baignade, travaux de réduction des sources de pollution, acquisition de connaissances, information du public...).

L'enjeu principal d'un profil de baignade est sanitaire : il permet de déterminer les risques de pollution d'une eau de baignade et les mesures à mettre en place afin de préserver la santé des baigneurs. L'enjeu est aussi environnemental, la résorption des sources de pollution contribuant également à l'amélioration de la qualité écologique des milieux naturels. C'est enfin un enjeu social, puisqu'il participe à l'amélioration de l'information du public et à la pérennité des activités pratiquées.





Le premier profil de baignade avait été élaboré sur le site de la Turbine en 2014.

Il convenait donc de prévoir sa révision, d'autant plus que le classement était en dégradation depuis deux ans.

En effet, une analyse de la qualité des eaux menée en 2023 par l'Agence Régionale de Santé (ARS), durant une période de fortes pluies, a dégradé la baignade, la classant en mauvaise.

Cette année 2024, durant la période estivale, les analyses ont toujours été bonnes ou moyennes, mais jamais mauvaises. Ainsi la baignade n'a jamais du être fermée du fait de mauvaises analyses sanitaires.

La Commune de Jaujac a confié la révision du profil de baignade à l'Etablissement Public Territorial du Bassin versant de l'Ardèche (EPTB).



La zone de baignade

La zone de baignade de la Turbine se situe sur le Lignon, affluent de l'Ardèche.

Le Lignon, long de 20,7 km, prend sa source vers le col de la croix de Bauzon et conflue avec l'Ardèche sur la commune de Meyras.

Le tourisme est moins important que dans le secteur des Gorges de l'Ardèche mais les paysages de montagnes, les villages de caractères (Jaujac, Meyras), les particularités géologiques (orgues basaltiques notamment) et les rivières sont des facteurs d'attractivité touristique dans ce secteur. Le territoire bénéficie du label Geopark mondial de l'UNESCO du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche.

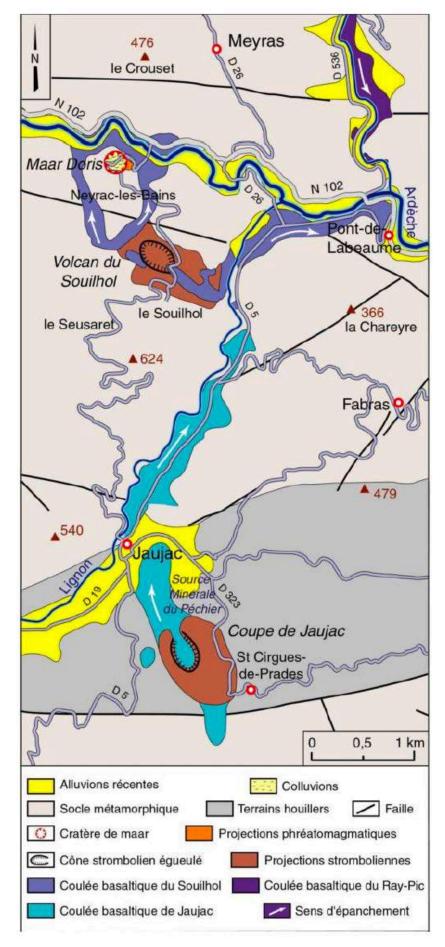
La zone de baignade de la Turbine est mixte, elle est composée de blocs, de sable et de rochers. La partie plage quant à elle est constituée essentiellement de sable et de pierres. La rive droite est composée de coulées basaltiques.

La baignade se trouve dans une zone de mouille à faible courant régulier. Un radier est en bordure aval de la baignade. En amont de la baignade, le Lignon s'écoule entre les rochers en un courant concentré et rapide.

L'eau se renouvelle fréquemment, cependant lors de forts étiages, l'évacuation d'une potentielle nappe de pollution peut prendre plus de temps. Dans ce cas-là, le risque de contact avec les baigneurs et de contamination de ceux-ci est multiplié.

Les berges sont abruptes, le Lignon est très encaissé. En rive gauche la pente s'adoucit en se rapprochant de l'eau. La berge sur la rive droite est une falaise d'une quarantaine de mètres de hauteur qui s'étend le long du Lignon jusqu'à sa confluence avec l'Ardèche. La berge en rive gauche peut être modifiée par les crues du Lignon qui peuvent apporter ou mobiliser des sédiments par charriage.

Dans le secteur de Jaujac, les roches sont issues de processus métamorphiques et volcaniques. Une roche métamorphique est une roche (sédimentaire ou volcanique) qui se recristallise sous l'effet de la température et de la pression. La roche principale est le granite, localement il a subi une métamorphose donnant naissance à des gneiss principalement, des schistes et même du grès. Le basalte issu du volcanisme est aussi présent, notamment sous forme de coulées basaltiques.



Le débit inter annuel du Lignon est de 2m3/s à la Turbine. Le débit de crue de retour 2 ans (qui a une chance sur 2 de se produire chaque année) est de 119m3/s. Le Lignon a un régime torrentiel.

Les contrôles sanitaires

Le contrôle sanitaire est la surveillance règlementaire assurée par l'Agence Régionale de la Santé (ARS). La fréquence d'échantillonnage ne peut être inférieure à quatre prélèvements et analyses par saison balnéaire. En outre, la Commune mène des analyses complémentaires durant l'été pour suivre au mieux la qualité de l'eau.

Ces prélèvements et leurs analyses sont réalisés par laboratoires agréés. Plusieurs paramètres sont contrôlés :

- Escherichia coli : d'origine fécale, elle se développe dans les muqueuses et sur la peau des mammifères (dont les humains) et se retrouve principalement dans les eaux usées.
- · Entérocoques intestinaux d'origine commensale. elles trouvent notamment dans l'oesophage, les appareils digestifs et les appareils génito-urinaires. On les retrouve dans les déjections humaines ou animales, puis dans les cours d'eaux.
- Cyanobactéries : leurs épisodes de prolifération (blooms) sont liés aux conditions environnementales (température, ensoleillement, vitesses de courant...). En rivière, ce sont les cyanobactéries benthiques qui sont le plus souvent rencontrées. Elles se présentent sous la forme d'un biofilm fixé un support (galet, bâton immergé) ou sous forme de flocs à la surface de l'eau.

Le classement de la qualité des eaux de baignade se fait suivant quatre catégories, sur la base des résultats des contrôles sanitaires effectués par l'ARS au cours des quatre dernières saisons.

Si une analyse est mauvaise, elle est surpondérée rapport aux analyses sont correctes.



Eaux, Agro-Alimentaire, Environnement, Cosméto, Pharma

prélèvements - analyses - formations - audits - R&D

Agréé par le Ministère de la Santé et des Sports (portée disponible sur demande)

RAPPORT D'ANALYSES

Villeneuve de Berg, le 13/08/2024 Demandeur / nº elient Autosurveillance baignades site JAUJAC / 3255 Autosurveillance baignades site JAUJAC Nº Client : 3255 Monsieur le Président Nº Dossier : 000156869 EPTB du Bassin Versant de l'Ardèche N° Echantillon: 24-37787 Allée du Château Motif Examen : Autosurveillance 07200 VOGUE

Prochain prélèvement prévu le 20/08/2024

Produit analysé : Eau de baignade

Localisation : Le Lignon au lieu-dit La Turbine à Jaujac

Commune et département : Jaujac / 07

: Le Lignon au lieu-dit La Turbine à Jaujac Lieu de prélèvement

Prélevé par LE CLIENT, le 12/08/2024 10:20 Reçu au plateau technique le : 12/08/24 Analyse commencée le 12/08/24

Conditions de prélèvement : Par immersion selon directive 2006/7/CE

Température de l'échantillon : 18,7 °C

Observations : Déposé au Laboratoire CERES le 12/08/2024 11:20 - Température à réception : 13,0°C

Aspect - Couleur : Transparent / Transparence : Visibilité du fond Conditions climatiques lors du prélèvement : Ensoleillé

Type d'analyses contrôle qualité eau de baignade selon valeurs seuils pour un échantillon unique en UFC / 100 mL proposées dans le rapport AFSSET -

2007 en réponse à la demande d'appui scientifique et technique de la saisine AFSSET n°2006/011/DGS/SD7A-n°1537

Paramètres analysés	Méthodes	Résultats	Unités	Qualification des résultats
Escherichia coli	BKR 23/08-06/12 dilutions successives	55	UFC / 100 ml	Bonne
Entérocoques intestinaux	COMPASS® Entero Agar Biokar dilutions successives	76	UFC / 100 ml	Bonne

UFC : Unité formant colonie na : non applicable NPP : Nombre le plus probable ne : non communiqué





CONCLUSION:

Eau de baignade de Bonne Qualité (High-quality water)

La Qualité de l'eau correspond à la moins bonne qualité des deux paramètres analysés

La déclaration de conformité ne tient pas compte de l'incertitude sur les résultats (disponible sur demande).

Ce rapport d'analyse ne concerne que l'échantillon sournis à l'essai, ou le type de produit sournis à l'essai (R&D), et tel qu'il a été reçu si prélevé par le client. Les informations lièes à l'échantillon sont fournies par le client, sauf lorsque le prélèvement est réalisé par le laboratoire. Le laboratoire est exonéré de responsabilite pour les données fournies par le client.

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme fac-similé photographique intégral. Si vous avez besoin de conseils dans l'interprétation des résultats, merci de nous consulter.

Laboratoire CERES (Siège social) Plaine de la Chapelle - 07170 Villeneuve-de-Berg Tél. 04 75 94 31 90 - Fax 04 75 94 33 40 - Site Internet : www.lab-ceres.com - Email : contact@lab-ceres.com

N°Azur 0 810 810 206 N° Siret 419 8

En cas de mauvaise analyse sanitaire ou de fortes pluies, la baignade doit être impérativement fermée.

1/1

rançois DUBOURNAIS



L'impact de l'évolution du climat

Dans le contexte de changement climatique en cours, des perspectives d'évolution de la température sur le bassin versant de l'Ardèche ont été simulées à différents horizons et selon l'ambition des politiques mises en oeuvre à l'échelon national pour atténuer le changement climatique.

Ces simulations montrent que les températures vont continuer d'augmenter, quelles que soient les politiques conduites aujourd'hui au moins jusqu'à horizon 2064-70. Ceci s'explique par la dynamique d'évolution des systèmes qui présente de l'inertie : les effets d'aujourd'hui ne se font sentir que plusieurs décennies après, pour l'horizon 2099 de fin de siècle.

L'augmentation des températures et du nombre de journées chaudes devraient impacter les rivières de plusieurs façons :

- Baisse de la capacité auto-épuratrice des cours d'eau ;
- Augmentation de la température des cours d'eau (diminution des apports par les sources, augmentation des températures de l'air) ;
- Risque d'eutrophisation sous l'effet de l'augmentation de la température et de la diminution des débits ;
- Conditions favorables à l'augmentation de blooms de cyanobactéries dans les plans d'eau (augmentation de la stratification thermique et moindre brassage) et dans les cours d'eau (cyanobactéries benthiques).

En degrés cel	Horizon p (2035-2		Horizon l e (2070-2	
Endegres	Politique climatique	Laisser faire	Politique climatique	Laisser faire
Année	+ 1,3	+ 1,7	+ 1,9	
Été	+ 1,6	+ 1,9	+ 2,0	(16.4,6)

Les sources de pollution potentielles

Les principales sources de pollution susceptibles d'altérer la qualité d'une baignade sont les suivantes :

- Assainissement collectif: les stations d'épurations collectent les eaux usées et assurent leur traitement avant de les rejeter dans le milieu naturel.
- Les réseaux d'assainissement équipés de déversoirs d'orage ou de postes de relevage (avant arrivée à la station) sont également des sources de pollution potentielles, surtout par temps de pluie (saturation des réseaux) avec risque d'orage et de coupures électriques.
- Assainissement non-collectif : les filières d'assainissement non-collectif peuvent représenter des sources de pollution lorsqu'elles ne sont pas conformes ou lorsque leurs performances sont insuffisantes ou lorsqu'un grand nombre d'installations se trouve dans l'aire d'étude. Ces filières ne traitent jamais la bactériologie.
- Agriculture notamment l'élevage, peut constituer un risque pour la baignade à cause des déjections animales, des épandages, des stockages d'effluents ou de fumiers...

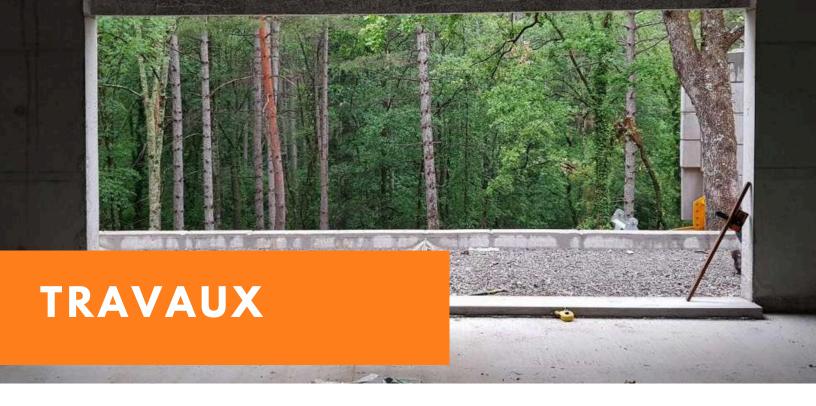
L'information au public

Concernant l'information au public, deux actions sont proposées :

- Le panneau d'affichage de la zone de baignade, visible à tout moment et dont les affichages sont très fréquemment mis à jour;
- Le portail internet créé par l'EPTB

 Ardèche Inf'eau plages. Il permet
 un accès aux informations de
 qualité, de surveillance, de
 fermeture des sites de baignades
 du bassin versant de l'Ardèche
 pour le grand public.





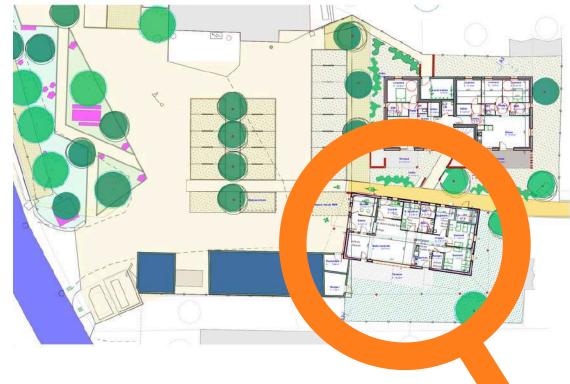
Les travaux de la micro-crèche et des 8 logements bientôt livrés!

Une micro-crèche à Jaujac?

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans gère la compétence "Actions en faveur de la petite enfance et la jeunesse", en proposant notamment des structures d'accueil collectif des enfants de 0 à 6 ans (crèche de Lalevade, micro-crèche de Thueyts). Au fil des ans, et de l'occupation des structures existantes sur le territoire, il est apparu le besoin d'une structure complémentaire dans la Vallée du Lignon. C'est donc avec beaucoup d'intérêt que la Commune s'est positionnée pour accueillir la future micro-crèche de 12 places. L'équipe municipale a souhaité que l'établissement soit en plein cœur du village, à proximité immédiate de l'école, pour faciliter la vie des parents. La commune a donc mis à disposition un terrain au niveau du Sportissage.

Le secteur du Sportissage fait donc l'objet d'un aménagement d'ensemble :

- La construction de 8 nouveaux logements en partenariat avec Ardèche Habitat;
- La construction d'une micro-crèche au rez-dechaussée;
- La transformation en parking/jardin paysager
- L'enfouissement des réseaux secs sur la route des Plots :
- La poursuite de la voie douce de Fabras qui s'arrêtait à 500 mètres avant le site, avec un aménagement paysager de la rue Dubois Maurin (voir articles suivants).



Une microcrèche : comment ça marche ?

Elle accueillera jusqu'à enfants, âgés de 10 semaines à 6 ans, ce qui est **largement** inférieur à la capacité des d'accueil crèches collectives entre 20 et 60 enfants. L'établissement sera géré directement par la Communauté de communes.







Le projet est pris en charge par la Communauté de communes, et subventionné à hauteur de 80% de subventions (CAF, Etat...). Le maître d'oeuvre est le cabinet d'architecture Tam Tam, localisé à Saint-Privat. Son coût estimatif est de 486 516€ HT, soit un gros investissement pour le territoire!































La finalisation des travaux de sécurisation et de création d'un cheminement piétons le long de la Route Départementale 5 avec les plantations et le cheminement

Avant le début de la période estivale, le Conseil municipal a mis un point final à cet important chantier.

L'objectif poursuivi est de faciliter les flux jusqu'à la Place du Champ de Mars et d'améliorer les liaisons piétonnes jusqu'au centre-bourg.



La Municipalité a mené :

- La réfection des parapets de protection sur 164 mètres linéaires (par l'entreprise Péreyron);
- La reprise de réseaux d'écoulement d'eaux pluviales et de bouches à clés endommagées (entreprise Valette);
- La création d'un belvédère surplombant la vallée du Lignon (travaux effectués en régie, voir article plus loin) en lieu et place d'un vieux garage racheté par la commune;
- La création d'un cheminement piétons en enrobé coloré le long de la route départementale 5 et de la rue Dubois Maurin de 700m, et desservant le cœur du centre-bourg (par l'entreprise Eurovia);
- La reprise intégrale de la chaussée en enrobé (par l'entreprise Eurovia) ;
- La création d'espaces verts (entreprise Plancher) ;
- La mise en oeuvre d'un sens unique de circulation des véhicules sur une portion de la voie communale depuis Sportissage vers Jaujac, permettant ainsi d'agrandir la largeur du cheminement piéton et de créer quelques places de stationnement en béton désactivé.

Le coût des travaux a été de près de 400 000€, dont une partie a été prise en charge par le Département de l'Ardèche (100 000€). La Municipalité a par ailleurs obtenu 150 000€ de subventions de l'État.

Pour rappel, l'enfouissement des réseaux secs sur le même linéaire de travaux a été effectué l'année précédente, pour un total de 550 000€ dont 150 000€ à la charge de la commune. Le parking Sportissage a, quant à lui, été complètement ré-aménagé pour accueillir de nouveaux logements et la micro-crèche.

C'est maintenant tout le quartier qui aura été aménagé! L'enjeu était, à la fois, d'améliorer le cadre de vie des habitants et l'accueil touristique, et de promouvoir les mobilités douces.













Pose de géotextile et de pouzzolane























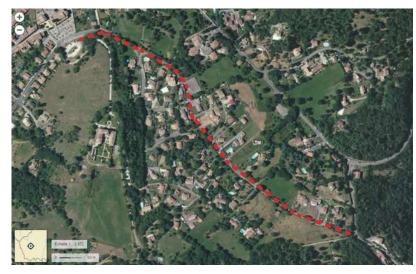






L'aménagement du Quartier des Sausses : réseaux d'eau et d'assainissement, enfouissement des réseaux secs, cheminement piéton et réfection de chaussée

Cela avait été annoncé durant la campagne électorale en 2020 : la Municipalité souhaitait aménager le Quartier des Sausses.



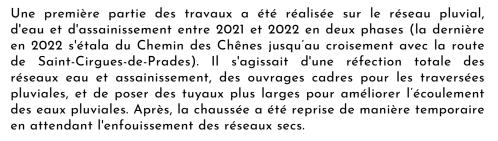
La VC2 - Route des Sausses - est une route communale fortement utilisée. Cette voie dessert de nombreux équipements publics : l'EHPAD, l'école publique, le Château de Castrevieille (salle des fêtes, gîtes communaux, cantine scolaire, logements municipaux), le plateau multi-sports, le parc Marie Sauzet, la Maison du Parc Naturel des Monts d'Ardèche...

De nombreux piétons y circulent. Il convenait donc d'y sécuriser les mobilités en créant un cheminement doux. Par ailleurs, ce quartier a toujours posé de graves problèmes de gestion des eaux pluviales. A titre d'exemple, lors des intempéries du 3 octobre 2021, une partie importante du revêtement de la chaussée a été emportée. Enfin, les réseaux d'eau et d'assainissement, fuyards, étaient également à réhabiliter.

Photos des travaux eau et assainissement









Les riverains du côté nord de la chaussée ont été conviés à une réunion publique en décembre 2021 afin de leur présenter la suite du projet et de les solliciter pour la vente de foncier à la Commune. Un accord financier a été trouvé pour l'acquisition de bandes de terrains à un coût raisonnable, mis à part 2 propriétaires qui ont refusé. En contrepartie, l'enfouissement des réseaux secs a été acté par la Municipalité sur tout le linéaire (électrique, éclairage public, télécom et fibre).



La Municipalité a ensuite continué les travaux sur ce secteur :

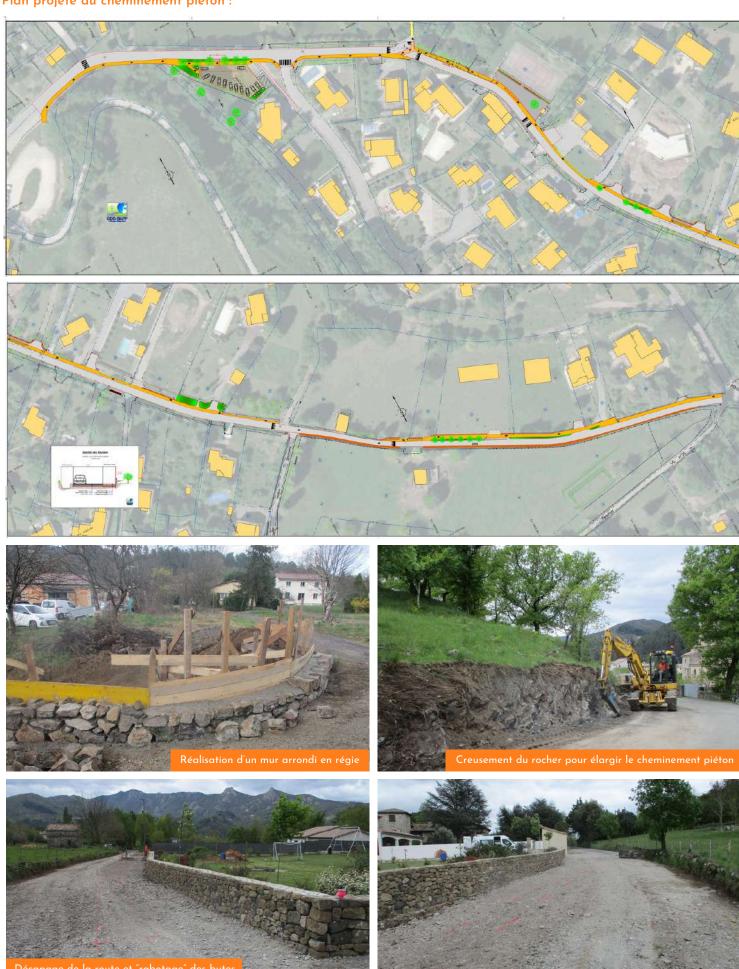
- L'amélioration de la récupération des eaux pluviales avec l'inclinaison de la route vers le fossé et la réalisation d'un fossé béton ;
- La reprise de la chaussée en enrobé, sans agrandissement important pour limiter les vitesses de circulation ;
- La création d'un cheminement piéton en enrobé coloré de 820 mètres linéaires, notamment sur des bandes de propriétés qui étaient précédemment privées.



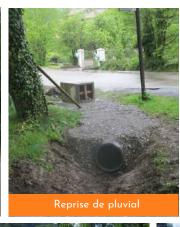
Les coûts :

- Sécurisation de la 2ème partie du réseau eau potable et du réseau assainissement, et création d'un nouveau réseau d'écoulement des eaux pluviales : 198 000€ HT;
- Enfouissement des réseaux secs en partenariat avec le SDE 07 : 355 000€ HT dont 99 166€ HT à la charge de la Commune ;
- Réfection de la chaussée en enrobé : environ 60 000€ HT ;
- Création d'un cheminement piéton, d'espaces verts, de réseaux d'eau pluviale, de fossés, de drains, d'un parking au city stade, d'un parking à côté du surpresseur... estimés à 250 000€ HT.

Plan projeté du cheminement piéton :























éalisation d'espaces verts et de drains pour améliorer la rétention des eaux pluviales —











































Les travaux d'aménagement du Parc Marie Sauzet



Après la création du plateau multisports, la Municipalité a souhaité également travailler à la mise en valeur du Parc Marie Sauzet. Le Parc a une situation idéale entre le plateau multisports, la maison de retraite et l'école publique.

Il s'agit de créer un théâtre de verdure. Ce dernier pourra être autant utilisé pour des manifestations culturelles que par l'école comme une salle de classe extérieure. Les résidents de l'EHPAD et leurs familles pourront également bénéficier d'un lieu convivial.

Les travaux ont consisté à couper les nombreux arbres morts, terrasser le site, creuser et couler des fondations, créer des gradins, rehausser des murets et créer différentes zones au sol. Ainsi, l'espace scénique a été réalisé avec des plaques alvéolées remplies en gravillons. Un travail d'équipe très efficace, mené en régie par les agents du service technique!

Ce projet a vocation de proposer dans le quartier un espace de nature, intergénérationnel, pédagogique, culturel, et sportif. Un espace de jeux pour enfants est à venir!































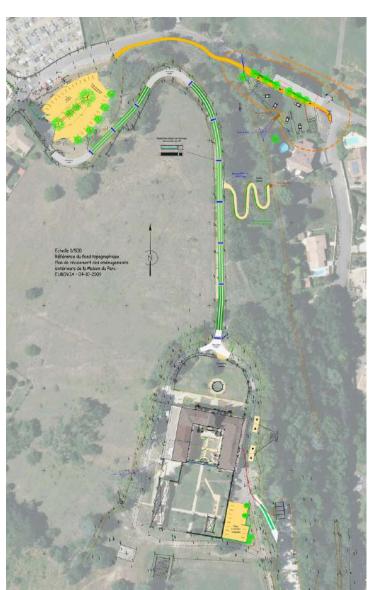


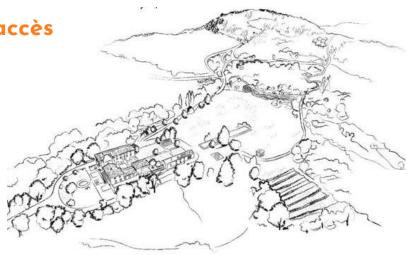




Des travaux pour améliorer l'accès au Domaine de Rochemure

Le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche a pour mission de préserver, gérer et valoriser les patrimoines naturels, agricoles, culturels, bâtis présents sur son territoire. Il conduit différentes actions pour un aménagement durable du territoire (urbanisme, agriculture, paysage, architecture) et met en œuvre différents projets de développement économique et culturels. Pour accompagner ses missions, la sensibilisation des publics (habitants, jeunes publics, touristes...) est une priorité.





Depuis 2009, le Parc est localisé dans le domaine de Rochemure, site de 30 hectares.

La Maison du Parc a une mission d'accueil en étant à la fois :

- Un espace de travail ;
- Un lieu d'accueil du grand public : ouverture estivale, sentier d'interprétation, évènements divers ;
- Un espace d'accueil du jeune public et de publics spécifiques;
- Un domaine démonstratif : éco-rénovation, jardins, agriculture, forêt et espaces naturels.

Le domaine de Rochemure est en accès libre tout au long de l'année :

- Un sentier d'interprétation, « la coulée vive » a été aménagé en 2012/2013. Il s'appuie sur un principe d'aménagement initial du site partant du plus jardiné (jardins potager et d'agrément, prairies de fauche et maraichages) aux espaces les plus sauvages (mares, forêts, volcans). Il conduit à visiter le site sur les pas du "jardinier de Rochemure".
- Un sentier d'orientation a été mis en place en 2014.
- Les jardins ont fait l'objet d'un réaménagement global en 2020. Ils constituent un élément important du domaine : point de départ du sentier d'orientation ; compléments extérieurs des expositions estivales ; composante essentielle du refuge LPO ; espace à vocation pédagogique ; écrin pour la Maison du Parc.

Au cours de ces dernières années, le fonctionnement de la Maison du Parc et notamment ses accès, avait atteint des limites.

Le PNR a donc entrepris une lère phase de travaux correspondant à l'amélioration des accès au site (véhicules, visiteurs, vélos, personnes à mobilité réduite...) :

- La réfection du parking de Rochemure, à côté du cimetière, a permis d'organiser au mieux 37 places séparées de 1/2 rondins de bois, tout en créant une liaison visuelle et aménagée avec le cheminement piétons du quartier des Sausses. Le sol est en clapicette de Barjac, matériau perméable. Les platanes, qui étaient morts, seront remplacés par de nouveaux arbres.
- La voie d'accès a été réalisée en bicouche de couleur ocre et entrecoupée de 10 coupes d'eau.
- Le masquage des poubelles par un bardage bois a été effectué.
- L'accès au jardin nord a été amélioré par la création d'un escalier maçonné.
- Le sentier longeant l'allée Marie Cassin a été repris, avec la création d'un nouvelle piste d'accès direct, et avec l'installation de passerelles en bois permettant la communication avec le nouveau parking des Sausses créé par la Mairie.

























Le belvédère sur le Lignon est terminé

En amont de l'important chantier d'aménagement de la route départementale n°5 (Route des Plots) et de la rue Pierre Dubois Maurin, la Municipalité a souhaité créer un nouveau belvédère.

Il faut dire que le paysage s'y prête. Le long de la rue Dubois Maurin, le panorama sur le vieux quartier du Chastelas est magnifique et la vue plongeante sur le Lignon et ses orgues basaltiques est spectaculaire!

Le Conseil municipal a donc acheté un vieux garage appartenant à la famille Nogaret. Le belvédère porte d'ailleurs son nom.

La parcelle acquise par la commune est délimitée par la falaise d'un côté et par la route de l'autre côté ainsi que par un espace d'environ 25m². Le site offre un point de vue particulièrement intéressant.

Pour la création de ce nouveau belvédère, le choix a été fait de le construire en régie. Ce sont donc nos habiles agents municipaux qui ont démoli le bâtiment en conservant une hauteur de mur d'environ 1m, qui ont créé deux escaliers au niveau des deux ouvertures pour monter sur la plateforme, décrouté des murs, remodelé des joints, remblayé le belvédère en cisal, créé une fosse pour la plantation d'un arbre...

Pour finir, juste avant la période estivale, l'entreprise Duffaud a posé des garde-corps autour de certains murs, et les agents municipaux ont installé une fontaine et deux bancs (remis en état).

















Réhabilitation des routes communales



Au mois de juin, la Municipalité, en partenariat avec la Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans, a lancé son programme annuel de réhabilitation des routes communales.

L'entretien des routes communales est une des priorités de la municipalité. Il ne s'agit pas d'une mince affaire puisque la Commune compte 48 km de voirie communale.



Cet entretien représente donc une part importante du budget d'investissement. Certains travaux sont réalisés en régie par le personnel communal (fauchage des bas-côtés, curage des fossés, reprise de murs de soutènement, déneigement éventuel...) et d'autres sont effectués chaque année par des entreprises locales. C'est notamment le cas pour les interventions sur le revêtement de la chaussée.

L'entreprise EUROVIA, entreprise retenue par la Communauté de communes, a engagé :

- Le goudronnage de portions de la voie communale de Chambelasse pour 9 141€ HT.
- Le goudronnage en enrobé de la première portion de la voie communale du Fau pour 11 713€ HT. Le lieu présentait un nombre conséquent de racines, il a donc fallu décaper la route existante.
- Le goudronnage en enrobé de la première partie de l'Allée des Cyprès pour 14 331€ HT (devant les ateliers des services techniques communaux)
- La dernière portion de la route du lotissement de la Bastide pour 7 350€ HT.









Le Département a rénové la route montant à la Croix de Millet

Le Département de l'Ardèche, responsable des travaux sur les routes départementales, a mené des travaux de réfection de la chaussée sur la route départementale 5, entre la Croix de Millet et le centre-village de Jaujac.

Les intempéries ont marqué de nombreux changements dans les calendriers initiaux.



On en profite pour rappeler que c'est bien le Département qui est responsable des travaux sur les voiries départementales : calendrier des travaux, information des riverains, présence de gravillons après des travaux...











Des travaux pour une meilleure évacuation des eaux pluviales au quartier Pomaret

Avant l'été, la Municipalité a entrepris la réalisation d'un réseau de collecte des eaux pluviales, en diamètre 300mm, au niveau des dernières maisons du quartier Pomaret.

Ce chantier, très attendu par certains riverains, visait à résoudre les problèmes d'inondations et de stagnation des eaux lors des épisodes de fortes pluies.

Cela permet de prévenir les inondations et d'améliorer la qualité des voiries, mais aussi de protéger les habitations contre les infiltrations et les dégradations liées à l'humidité.



La réfection d'un mur de soutènement à Ladreyts







En avril dernier, à la suite d'intempéries, un mur de soutènement de la route de Ladreyts s'est effondré.

La route a été interdite à la circulation, mise à part les riverains, durant quelques jours. Le temps, pour les services techniques municipaux, de reprendre la construction d'un nouveau mur, maçonné.



L'organisation de jeux de boules

En avril, les agents du service technique ont réalisé un apport massif de cisal, à l'arrière du Château de Castrevieille et sur le pont d'accès.. Ils l'ont ensuite terrassé à la mini pelle pour préparer le concours de Boule Lyonnaise.

L'association a passé un rouleau vibreur afin de niveler les jeux.









La Commune désherbe thermiquement

La Commune a acquis un désherbeur à air pulsé. Par cet achat de solution de désherbage zéro pesticide, elle renforce son action en faveur d'un développement plus durable.

S'il n'existe pas de solution miracle, le désherbage à air pulsé complète efficacement la stratégie mise en place : désherbage mécanique, enherbement de certains espaces, plantation de couvre-sols...



Grâce à sa faible consommation de gaz et son système unique de diffusion de chaleur, ce procédé permet de désherber très rapidement et efficacement pour accélérer considérablement les vitesses de travail et l'ergonomie pour les agents. Cet air chaud provoque instantanément un « choc thermique » qui éclate la partie chlorophyllienne du végétal, le processus de photosynthèse est alors stoppé. Le résultat est immédiat et la plante se dessèche naturellement en quelques jours.

Des travaux sur la route de Péreyres suite à des dégâts occasionnés par un camion

A la suite du passage d'un camion dépassant très largement le tonnage autorisé sur la route de Péreyres, de nombreux murets avaient été endommagés. Le camion avait même fini sa course dans le bâtiment communal utilisé pour la régie d'eau potable.

La Municipalité s'est retournée contre l'entreprise en cause pour financer les travaux de réparation.





















La reprise d'un mur de soutènement sur la route de Chambelasse

Suite à un gros épisode cévenol, la Municipalité a dû mener un chantier important de réfection d'un parapet.

L'enrochement qualitatif a été réalisé en grés de St-Julien-du-Serre, par TP Levadois.

L'opération a nécessité la création d'un plan de pose taillé préalablement dans le rocher. Les pierres ont été dégrossies en atelier puis ajustées sur place en hauteur, longueur et en fruit (inclinaison).

Un travail délicat de par la taille des blocs!



La logistique du tir des feux d'artifices du 13 juillet

Dans le cadre des festivités du 13 juillet, ce sont, comme à leur habitude, les agents municipaux qui ont tiré les feux d'artifices.

La Municipalité tient également à remercier chaleureusement les sapeurs-pompiers qui ont garanti des festivités réussies et sécurisées.













Les travaux de fleurissement et d'entretien du village

Afin que notre village soit agréable à vivre, les employés du service technique municipal s'emploient à entretenir, fleurir, à transformer ou à embellir, les divers massifs et jardinières de la commune.

La sécurisation de la Place St Bonnet

La Municipalité a récemment procédé à l'installation d'un panneau Stop à l'intersection des rues Dubois Maurin et de la Pailhette.

Cette mesure fait suite aux remontées des riverains concernant des excès de vitesse.

Le panneau Stop obligera désormais les conducteurs à marquer un arrêt complet, réduisant ainsi les risques d'accidents et facilitant la traversée des piétons.

Des nouveaux passages piétons ont été créés dans le même objectif.









La commémoration du 8 mai

Avec un public très nombreux, nous avons célébré la 79ème cérémonie de la Victoire du 8 mai 1945. Il y a 79 ans, la Victoire des Alliés résonnait dans le monde entier. En Europe, la fin de la guerre annonçait le terme de près d'un siècle de conflits et l'ouverture d'un cycle nouveau : celui de la construction européenne.

L'hommage aux morts a été rendu à travers la Sonnerie aux Morts, un dépôt de gerbe au Monument du Souvenir par les élus présents et s'en est suivie la Marseillaise.

Cette année, pour la première fois, les membres du Conseil municipal des jeunes étaient présents.

Élus, anciens combattants, porte-drapeaux, sapeurs-pompiers, gendarmes, enseignants, parents et enfants, citoyens... chacun à notre manière nous sommes les gardiens du souvenir de celles et ceux qui ont lutté pour la liberté.









Résultats des élections européennes et législatives 2024



2024 a été une année électorale, avec pas moins de trois élections qui se sont déroulées. Voici les résultats à Jaujac* :

Voici les résultats complets des élections européennes 2024 pour : Jaujac. M. BARDELLA Jordan (Liste du Rassemblement National) 23,49% (140 voix) M. GLUCKSMANN Raphaël (Liste d'union à gauche) 16,61% (99 VOD) Mme AUBRY Manon (Liste de La France insoumise) 13,42% (80 voix) Mme HAYER Valérie (Liste Ensemble) (62 VOIX) Mme TOUSSAINT Marie (Liste Les Ecologistes) 9,90% (59 voix) M. DEFFONTAINES Léon (Liste du Parti communiste français) 5,87% (35 voix) M. BELLAMY François-Xavier (Liste des Républicains) 4,53% (27 voix) M. LASSALLE Jean (Liste divers droite) 3,69% (22 voix) Mme MARÉCHAL Marion (Liste Reconquête!) 3,19% (19 voix) Mme THOUY Hélène (Liste Divers) 3,19% (19 voix) M. ASSELINEAU François (Liste Divers) 1,85% (11 voix) M. WEHRLING Yann (Liste écologiste) 0.84% M. GOVERNATORI Jean Marc (Liste écologiste) 0,84% Mme CHOLLEY Marine (Liste écologiste) M. PHILIPPOT Florian (Liste d'extrême droite) 0,67% (4 voix) Mme ARTHAUD Nathalie (Liste d'extrême-gauche) 0,34% (2 voix) M. LACROIX Guillaume (Liste divers gauche) Mme LABIB Selma (Liste d'extrême-gauche) 0.17% (1 voix)

Les résultats du premier tour des élections législatives dans la 3e circonscription de l'Ardèche

CANDIDAT	COMMUNE	CIRCO
Florence PALLOT @ Qualifiée	43,94%	28,31%
La France insoumise-NFP	319	16 239
Cyrille GRANGIER @ Qualifié	24,38 %	31,95 9
Rassemblement national	177	18 328
Fabrice BRUN @ Qualifié	20,94%	26,48
divers droite	152	15 19
Quentin BONNETAIN	8,54 %	10,43
Renaissance-Ensemble	62	5 98
Christophe MARCHISIO	0,83%	0,84
Lutte ouvrière	6	485
Jacques MARCESSE	0,83 %	0,83
Reconquête!	6	425
Alexandre FAURE	0,41 %	0,57
divers extrême gauche	3	32
Laurent TOUZET	0,14 %	0,58
Résistons!	7	33
Félix ZAGUEDOUN-REYNAUD	0,00%	0,019
divers	0	
DONNÉE	COMMUNE	CIRCO
PARTICIPATION	75,53 %	72,43
PARTICIPATION	750	58 68
VOTES BLANCS	2,53%	1,44
YU1E3 BLANUS	10	9.4

Les résultats du second tour des élections législatives dans la 3e circonscription de l'Ardèche

VOTES NULS

VOTES BLANCS

VOTES NULS

CANDIDAT	COMMUNE	CIRCO
Florence PALLOT	47,16 %	30,76
La France insoumise-NFP	349	18 12
Fabrice BRUN @ Élu	27,16 %	34,65
divers droite	201	20 41
Cyrille GRANGIER	25,68 %	34,59
Rassemblement national	190	20 37
DONNÉE	COMMUNE	CIRCO
PARTICIPATION	75,73 %	74,12
PARTICIPATION	760	- 33





1,33 %

0,27%

1,31%

0,56%

0.67%

0.80%

Jaujac à l'honneur sur le site de l'UNESCO

Depuis septembre 2014, le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche est bénéficiaire du label Géoparc mondial UNESCO qui rassemble 150 territoires géologiques d'exception reconnus sur cinq continents. C'est dire si nous bénéficions d'un patrimoine extraordinaire.

Un géoparc, qu'est-ce-que c'est?

Le label est attribué par l'UNESCO et le réseau mondial des Géoparcs à un territoire présentant un patrimoine géologique remarquable. Il s'appuie sur trois piliers :

- MONTS D'ARDÈCHE UNESCO GLOBAL GEOPARK (France) "Wide open spaces, breathtaking panoramas, picturesque villages nestling at the foot of volcanic hills, gorges, rushing streams and f Celebrating Earth Heritage in The Monts d'Ardèche UNESCO Global Geopark, primarily labeled as a Parc naturel regional in 2001, is located on the south-eastern fringe of Massif central. It covers more than 2200 km² of medium-high mountainous area. The altitude varies from ca 170 m in the South of the Park (at Les 3 Vans), to the highest point of Mont Mezenc at 1752 m. It can be roughly divided in 3 distinct geographical entities: the plateau showing characteristic mountainous landscapes and climate, the (steep) slopes which are mostly covered by chestnut orchards, this production being the symbol of the Parc, and the lower Piedmont part, which shows more Mediterranean landscapes and climate, with vineyards or olive plantations The area is drained by an extremely dense network of rivers and streams due to rugged landscapes. The Monts d'Ardèche UNESCO Global Geopark is a well-preserved territory with numerous and exceptional geological resources. The area
- Préservation : une meilleure connaissance scientifique des sites permet d'orienter et d'adopter, si nécessaire, des mesures de gestion pour la préservation des richesses géologiques.
- Education : dans un Géoparc, la géologie est une porte d'entrée privilégiée pour la sensibilisation à l'environnement et au territoire.
- Tourisme durable : Le géotourisme participe au développement local à travers un tourisme durable orienté sur la thématique de la géologie.

Il offre une reconnaissance internationale du patrimoine géologique et permet un partage d'expériences avec les autres membres du réseau. Mais c'est aussi un outil de développement et de cohésion des acteurs autour d'un projet concerté, en vue d'optimiser l'association entre connaissance et valorisation.





En Ardèche?

Sur le territoire, rien ne manque pour une approche complète de la géologie, toutes les ères y sont en effet représentées depuis plus de 550 millions d'années! Le volcanisme y est bien présent : volcans, cascades, grottes, coulées basaltiques ou chaos granitiques... mais d'autres aspects de la géologie se glissent dans notre héritage : traces de dinosaures, vestiges miniers et activités thermales.

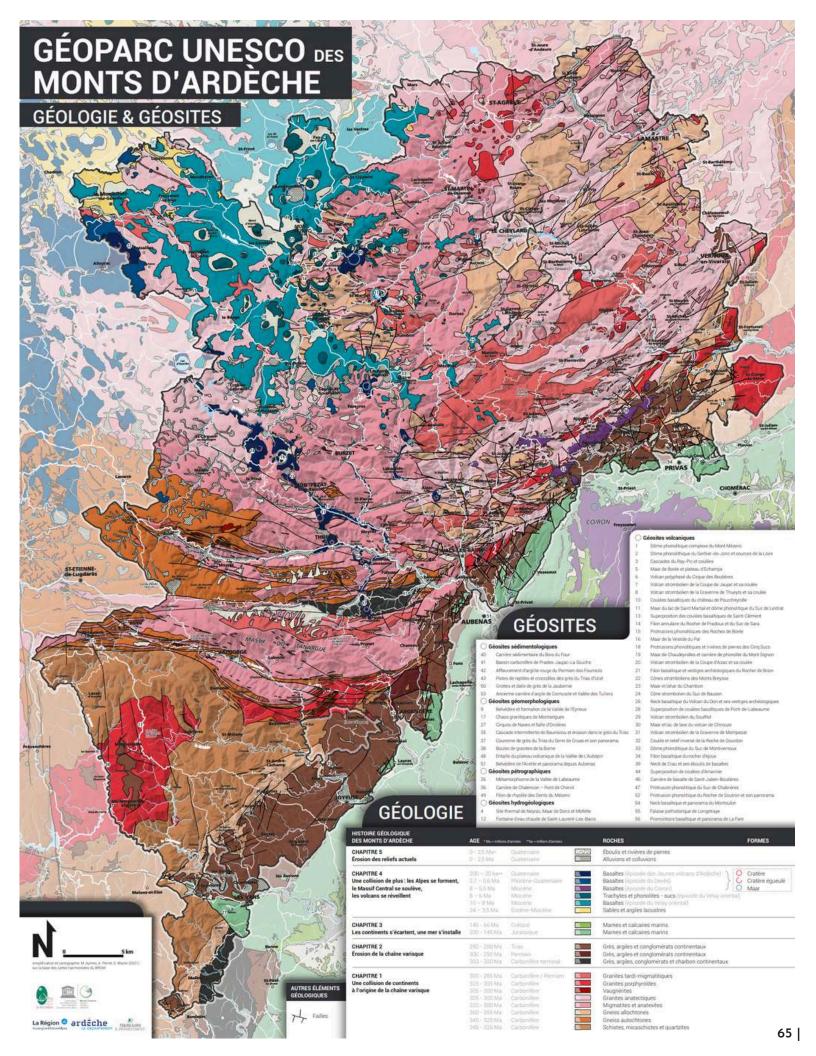
Le patrimoine géologique des Monts d'Ardèche en quelques chiffres

Il existe 47 Geoparks à travers le monde, dans 41 pays et 5 continents. Le Géopark des Monts d'Ardèche représente :

- 56 Géosites ;
- Tous les âges représentés depuis 550 millions d'années (10 périodes géologiques différentes);
- 5 géosites de valeur internationale, 15 de valeur nationale;
- 14 grands types de roches ;
- 3 grandes provinces volcaniques et plus de 30 volcans accessibles.

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche recèle des trésors pour le géologue amateur et plus simplement pour le curieux de nature ! Nous recevons ainsi au Centre d'hébergement de la Bastide, chaque année, l'université de géologie de Nancy.

Pour plus d'informations : site internet du PNR des Monts d'Ardèche



La visite de Madame la Préfète sur le chantier de la micro-crèche

Jeudi 23 mai 2024, Madame la Préfète de l'Ardèche s'est rendue au sein de la Communauté de Communes Ardèche des Sources et Volcans pour rencontrer les élus et échanger avec eux sur les actualités du territoire.

Au programme, notamment, la visite du chantier de construction de la micro-crèche de Jaujac (aide de l'État : 138 000 euros) et des 8 logements Ardèche Habitat.

Les échanges ont été très constructifs!

La Préfète a notamment loué l'emplacement de la micro-crèche au coeur du village et à proximité immédiate de l'école, ainsi que l'adossement de la micro-crèche à la création de logements.





Les obligations légales de débroussaillement



Dans le département de l'Ardèche, l'obligation légale de débroussaillement s'applique sur le territoire de certaines communes, dont Jaujac. En effet, notre secteur est particulièrement concerné par la lutte contre les incendies de forêt. Il est important de débroussailler pour protéger, vous et vos biens, du risque incendie. L'intensité du feu diminue lorsqu'il arrive dans une zone débroussaillée, et les services de secours pourront intervenir plus rapidement et avec un maximum de sécurité.

Un débroussaillement efficace sous-entend :

- Eliminer tous les bois morts, les broussailles et les herbes sèches ;
- Espacer les arbres afin que les branches ne se touchent pas ;
- Elaquer les branches basses jusqu'à une hauteur minimum de 2 mètres ;
- Se débarrasser des végétaux coupés par broyage, par évacuation en déchetterie ou en les compostant.

En aucun cas, débroussailler, signifie couper tous les arbres !

Le débroussaillement et le maintien en état débroussaillé sont obligatoires sur les zones situées à moins de 200 mètres de terrain en nature de bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations ou reboisements :

- Vous êtes en zone « non urbaine» : vous avez obligation de débroussailler dans un rayon de 50m autour de toute construction, même dans le cas où cette distance dépasse les limites de votre propriété. Une bande de 10m de profondeur, de part et d'autre de la voie d'accès sera également débroussaillée.
- Vous êtes en zone « urbaine» : vous avez obligation de débroussailler l'intégralité de votre parcelle, avec ou sans bâtiment.

Pour plus de renseignements : Guide "Emploi du feu et débroussaillement obligatoire en Ardèche" disponible : http://www.ardeche.gouv.fr/



Le débroussaillage est une activité réglementée en raison de son intensité sonore. Utiliser des outils bruyants doit se faire dans le respect de règles strictes concernant les horaires :

- la semaine de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30;
- le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h;
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h et 16 h à 18 h.

Les nuisances sonores liées aux activités professionnelles sont interdites entre 20 h et 7 h ainsi que le dimanche et les jours fériés.

Un beau succès pour le 2ème Budget participatif de Jaujac!



Le dimanche 26 mai, la deuxième édition du Budget participatif de la Commune a connu son aboutissement avec le processus du vote ! Ce sont 6 projets qui ont été soumis au choix des 100 habitants qui se sont déplacés.

Cette année, la Commission extra-municipale a décidé de changer les modalités de vote en retenant la technique du vote par jugement majoritaire.

Le jugement majoritaire est un mode de scrutin inventé par des directeurs de recherche au CNRS. La méthode est désormais reconnue par le milieu scientifique à l'international. Son principe est simple : dans le cadre d'une élection, l'électeur évalue toutes les options en attribuant une mention sur une échelle de valeurs. Le projet le mieux évalué remporte l'élection.

On détermine, pour chaque projet, la mention "majoritaire" : c'est la mention médiane, à partir de laquelle au moins 50% des votants ont attribué cette mention.

Pour cette édition 2024, les 2 projets lauréats sont :

- Constitution d'un comité citoyen pour la culture de l'eau : un projet d'hydrologie régénérative;
- Mise à disposition / prêt de matériel aux habitants (voir détail ci-contre pour que vous puissiez participer à sa mise en oeuvre).

La Municipalité s'engage à les mettre en oeuvre, à hauteur de 15 000€.

4. MISE À DISPOSITION/PRÊT DE MATÉRIEL DIVERS AUX HABITANTS



L'idée : Mettre à disposition du matériel/outils appartenant à la Commune aux habitants de Jaujac (inspiration du SEL (Système d'échange Local). Exemples de matériel visé : vaisselle en grande quantité ou vaisselle spécifique pour les groupes, écocup, tables/chaises/bancs, barnum, matériel de son, outils? A voir selon les besoins des habitants.

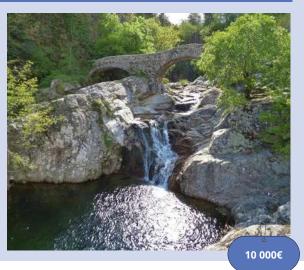
5 000€

5. CONSTITUTION D'UN COMITÉ CITOYEN POUR LA CULTURE DE L'EAU -UN PROJET D'HYDROLOGIE RÉGÉNÉRATIVE

L'idée : Aménager le territoire afin d'accroître au fil du temps sa capacité à stocker les eaux de pluie en surface et dans le sous-sol, permettant ainsi d'augmenter la disponibilité de cette ressource primaire et vitale, tout en réduisant l'érosion.

4 axes :

- Education populaire (temps de sensibilisation auprès de différents publics comme des ateliers de transmission de pratiques, conférences, visites guidées sur des lieux sensibles)
- Animation (une journée conviviale et festive avec des artistes)
- Chantier (travaux collectifs)
- Cartographie (création d'une base de données pour répertorier le patrimoine existant en état ou à restaurer)





Lors du vote du budget participatif, vous avez été nombreux à voter pour le projet de prêt de matériel. Ce projet a obtenu 5000 euros de budget!

L'objectif de ce projet étant la mise à disposition aux habitants de Jaujac de matériel divers, il est maintenant temps de décider quel matériel acheter. Les modalités de prêt seront définis par la suite. On fait donc appel à vos avis, à vos envies à chacun. Qu'avez vous envie de pouvoir emprunter à la mairie comme matériel ?

A savoir, la mairie met déjà actuellement à disposition des tables et des bancs. D'autre part, il ne sera pas possible d'acheter et de mettre à disposition du matériel type outillage qui nécessiterait des investissements réguliers pour l'entretien et la réparation.

Nous avons déjà quelques propositions : de la vaisselle pour groupes (grosses casseroles, poêles, couverts,...), des écocups, du matériel spécifique pour la cuisine de groupe (friteuse, plancha, découpeuse de frites, etc.), un barnum, une sono avec enceintes, des enceintes.

La conceptrice du projet vous propose ce sondage (via le QR-Code suivant) pour avoir vos avis sur ces propositions.

N'hésitez pas à ajouter d'autres propositions si vous en avez.



Nouvelles recrues au sein de l'équipe des employés municipaux : Pierre Faure

Depuis avril 2024, Pierre FAURE a intégré l'équipe des employés municipaux de la commune.

Après ses précédentes expériences dans le domaine du nettoyage et de la restauration rapide, Pierre a souhaité se rapprocher de sa famille native de Jaujac.

Il aura pour mission principale la gestion du centre d'accueil de groupe de La Bastide, avec : l'entretien extérieur et intérieur, l'accueil du public, la gestion des séjours, la maintenance des installations et la confection des repas...



Lorsque la Bastide sera inoccupée (ce qui est tout de même rarement le cas, et c'est tant mieux!), vous pourrez apercevoir Pierre dans le village pour assurer son entretien.

Nous lui souhaitons la bienvenue!



Nouvelles recrues au sein de l'équipe des employés municipaux : Marie-France Betrand

Pour ce début d'année scolaire 2024, Marie-France BERTRAND vient prêter main forte à l'équipe de la cantine, suite au départ à la retraite de Pascaline BATAILLE.

Forte de son expérience en matière de service à la personne, c'est maintenant auprès des enfants qu'elle souhaite évoluer. Elle aura pour mission le service des repas du midi aux enfants et la surveillance de la cour.

Nous lui souhaitons la bienvenue!

Départ à la retraite de Pascaline Bataille !

C'est avec une grande émotion que l'équipe municipale a fêté le départ en retraite de Pascaline, aide-cuisinière à la cantine municipale.

Pendant très longtemps, Pascaline a servi avec dévouement, apportant chaque jour son sourire, sa bonne humeur et son talent au service de nos enfants.

Son départ laissera un grand vide au sein de l'équipe, mais elle pourra désormais profiter pleinement de sa retraite bien méritée.



Participez à la lutte collective contre le frelon asiatique

La Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques sur l'ensemble de son territoire, en collaboration avec le GDSA de l'Ardèche







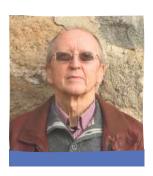






Marion HOUETZ
Maire de Jaujac
Vice-Présidente de la Communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans
Membre du Bureau syndical du PNR des Monts d'Ardèche





Guy BOUCHER
Ier Adjoint
Responsable du Pôle
Transitions, Aménagements,
Gestion des équipes techniques et
des travaux, Tourisme et
démarche Village de caractère



Henriette TELLIER 2ème Adjointe Responsable du Pôle Education, Santé, Culture, Gestion de la Bastide



Nicolas MARTIN
4ème Adjoint
Responsable du Pôle Aménagement
du territoire, Urbanisme, Gestion de
la régie eau et assainissement
Conseiller délégué de la
Communauté de communes
Ardèche des Sources et Volcans aux
Sports et Equipements sportifs



Joceline CHAMODON 3ème Adjointe Responsable du Pôle Social, Inclusion



Jean-Christophe ROUDIL
Conseiller municipal
Délégué à l'Agriculture et à
l'économie circulaire
Coresponsable pour
l'Environnement et la Gestion de
la Bastide



Patricia BERTHON
Conseillère déléguée
Responsable de la mission
Communication et
Evènementiel
Coresponsable pour
l'Economie, le Tourisme, les
Mobilités



Patrick ROUVIERE
Conseiller municipal
Délégué aux Associations
culturelles
Coresponsable pour les Travaux



Christine MOURARET
Conseillère municipale
Déléguée aux Mobilités et à
l'Inclusion numérique
Coresponsable pour les
aménagements et la Gestion
des équipes techniques



Michaël BARKATS
Conseiller municipal
Délégué aux Sports, Associations
sportives et au suivi du Comité des
Fêtes
Coresponsable pour l'Economie, le
Tourisme, la Gestion de la Bastide
et l'Evènementiel



Laurence CAUDRON Conseillère municipale Déléguée à la Jeunesse Coresponsable pour l'Economie et le Tourisme



Nicolas DUROURE
Conseiller municipal
Délégué à l'Environnement
Coresponsable pour l'Agriculture,
l'Economie circulaire et la
Démocratie participative



Magali MUSSO-TARASCO Conseillère municipale Déléguée à l'Accès aux soins et la prévention, relation avec la Maison de santé.



Denis DJERANIAN Conseiller municipal Délégué à la Culture Coresponsable pour le Tourisme et l'Evènementiel













ET MES AUTRES DÉCHETS ?



DANS LE BAC ORDURES MÉNAGÈRES

En soc fermé les déchets d'hyglène (mouchoirs, lingettes, coton-tig cotons, couches, protections hyglániques J, les petits objets e plastiques (stylo, rasoir, brosse à dents...), les sacs aspirateurs.



DANS LE COMPOSTEUR

Les déchets alimentaires (épluchures de légumes et fruits, marc de café lossess et reveil et les petits déchets de jardin (feutilles, tontes) et contres de cheminée

compor



EN DÉCHETTERIE

Les encombrants, les gros cartons, les meubles/mobillets, l'éléctroménage/ (es gravats, le boix, la ferralité,lés taxities, les déchets verts, les déchets spéciaux fjerintures, solvants), les piles, les ampoules, les bétaires, les notalographies mécheties (la visiteire actésé (a taille)

ASTUCES POUR BIEN TRIER

JETER EN VRAC les emballage

NE PAS LAVER les emballages ma

Dien ers vider

les uns dans les autres

emballage

- PLIER LES CARTONNETTES pour gagner de



METTRE À DISPOSITION MON TERRAIN, QUELS INTÉRÊTS ?

Participer au Projet Alimentaire Territorial (PAT) en
Ardèche des Sources et Volcans

Louer ou vendre son terrain à un agriculteur, c'est contribuer à la production alimentaire locale. Le territoire a besoin d'installation d'agriculteurs pour favoriser sa résilience alimentaire.

Contrairement aux idées reçues, les porteurs de projets sont nombreux et n'ont pas nécessairement besoin d'importantes surfaces pour avoir une installation viable.

Éviter la perte de valeur de mon terrain et répondre aux obligations d'entretien

La remise en état de parcelles laissées en friche, ça coûte cher ! En étant exploité par un agriculteur, j'évite aussi la perte de valeur de mon terrain et sa dégradation liée à l'enfrichement.

En le mettant à disposition d'un agriculteur, je trouve une solution pour assurer l'obligation d'entretien de mon terrain.

C'est aussi un moyen de conserver un paysage ouvert et de lutter contre le risque incendie, un terrain accueillant une activité permet de se soustraire à la nécessité de débroussaillement dans un rayon de 50 mètres autour des constructions.

Valoriser économiquement mon terrain

Le louer ou le vendre pour un projet agricole, c'est m'assurer un revenu, qui en même temps contribue à la dynamique agricole.





CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

1) Fixation des taux d'imposition pour l'année 2024

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.53 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87.01 %
- Taxe d'habitation : 8.97 %

2) Constitution d'une provision semibudgétaire pour dépréciation des créances douteuses et fixation d'un seuil

Le Conseil municipal approuve la constitution d'une provision pour risques et charges relatives à la dépréciation des actifs circulant à hauteur de :

- 584,19 euros pour 2024 pour le budget général
- 1 226,92 euros pour 2024 pour le budget de l'eau.

3) Admission en non-valeur des créances irrécouvrables – budget de l'eau 15402

Madame le Maire informe le Conseil que Monsieur le Comptable a transmis un état de produits communaux à présenter, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget de l'eau. Elle indique que le montant des titres à admettre en non-valeur s'élève à 2807,56 euros et que ces titres concernent des factures d'abonnement et de consommation d'eau.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

- · Admet en non-valeur les créances ;
- Inscrit les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice en cours, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

4) Vote du Budget primitif 2024

Budget général :

Le budget primitif 2024 s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 570 556.00	1 570 556.00
Investissement	1 244 004.66	1 244 004.66
	Dont restes à réaliser 2023 : 365 605.81 €	Dont restes à réaliser 2023 : 308 856 € et 172 941.59 € d'excédent antérieur

Budget eau:

Le budget primitif 2024 s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	360 904.00	360 904.00
Investissement	250 806.01	250 806.01
	Dont restes à réaliser 2023 : 38 579.00 €	Dont restes à réaliser 2023 : 101 095.33 € et 64 133.68 € d'excédent antérieur

Budget assainissement:

Le budget primitif 2024 s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	186 976.49 Dont 10 544.49 de déficit antérieur	186 976.49
Investissement	170 930.79 Dont restes à réaliser 2023 : 19 872.00 €	170 930.79 Dont restes à réaliser 2023 : 90 650 € et 26 261.79 € d'excédent antérieur

Budget cantine scolaire :

Le budget primitif 2024 s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	133 960.00	133 960.00 Dont 16 203.64 € excédent antérieur
Investissement	5 496.62	5 496.62 Dont 5 496.62€ d'excédent antérieur

Budget La Bastide :

Le budget primitif 2024 s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	217 636.85	217 636.85 Dont 56 328.85 € d'excédent antérieur
Investissement	234 507.71 Dont 37 094.71 € de déficit antérieur.	234 507.71

5) Redevance pour occupation temporaire du domaine public

Le Conseil municipal :

- Fixe la durée de l'occupation du domaine public communal à une année soit du 1er avril 2024 au 31 mars 2025;
- Fixe le tarif de la redevance des emplacements à 6,54 euros le m² pour la période du 1er avril 2024 au 30 septembre 2024;
- Décide de supprimer le tarif de 2 euros le m² qui se rajoutait à la redevance de base sur la période du 1er octobre au 30 avril pour la partie de terrasse protégée. Il s'agit d'encourager les commerces à ouvrir toute l'année.

6) Convention de mission d'accompagnement pour le projet d'aménagement de la parcelle cadastrée AE 557

Le Conseil municipal réfléchit aux différentes modalités d'aménagement possibles, de la parcelle AE 557, en répondant aux objectifs de densité tout en préservant la qualité paysagère du site.

Le Maire précise que le CAUE peut accompagner la commune pour son projet d'aménagement moyennant la somme de 4 000 euros TTC.

Cette mission d'accompagnement vise plus particulièrement à :

- Favoriser une culture de la qualité du cadre de vie et préserver la qualité de l'environnement;
- Contribuer à l'adaptation du territoire au changement climatique à travers la promotion de projets sobres, frugaux et inventifs;
- Développer des formes urbaines attractives : reconquête des centre-villages et centre-bourgs et des espaces publics, sensibilisation à l'intérêt d'un habitat dense qualitatif, développement d'alternatives à l'habitat pavillonnaire diffus, maintien de paysages du quotidien et d'espaces publics attractifs;
- Promouvoir de nouvelles pratiques constructives en favorisant notamment : éco-construction, recyclage et réemploi.

Afin de formaliser cette mission d'accompagnement un projet de convention a été établi, le maire en donne lecture.

Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mission d'accompagnement avec le CAUE.

Toutes les délibérations ont été votées à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2024

1) Avis sur la modification des statuts du Syndicat Mixte du PNR des Monts d'Ardèche

Le Maire expose que lors du Comité syndical du Syndicat mixte du PNR des Monts d'Ardèche du 28 mars 2024, un projet de statuts modifiés a été présenté.

En application de la procédure de modification statutaire actuelle, les collectivités membres doivent émettre un avis sur cette proposition dans un délai de 3 mois.

La modification proposée a notamment pour objet de :

- Permettre la modification ultérieure des statuts en supprimant la consultation pour avis des membres de droit (communes, EPCI, CD07 et CD43, CR AURA) – article 9;
- Réduire le nombre de sièges des collèges régional et départemental dans les instances du syndicat mixte afin d'assurer leur présence effective et parallèlement d'augmenter le nombre de voix portées par ces élus (de 12 à 25 pour le collège régional et de 2 à 5 pour le collège départemental) – article 13.5.

Ceci exposé,

Considérant que les statuts d'un syndicat mixte ouvert comme le SM PNR des Monts d'Ardèche, constitue à la fois le socle du projet qu'il porte et le ciment de la cohésion du territoire qu'il représente, et que toute modification de ce document de base ne peut se faire sans, a minima, l'avis des collectivités membres ;

Considérant que la réduction du nombre de sièges proposés affaiblira la diversité représentative des assemblées régionale, départementale ou intercommunale au sein du syndicat mixte;

Considérant que la répartition des voix proposée diminue drastiquement la représentativité du Collège territoire (pour mémoire) :

- Collège Région : 125 voix, 5 sièges. Chaque délégué titulaire dispose de 25 voix.
- Collège Départements: 50 voix, 10 sièges dont 9 représentants du Département de l'Ardèche et un représentant du Département de la Haute Loire. Chaque délégué titulaire dispose de 5 voix.
- Collège Territoire: 172 voix, 172 sièges. Chaque délégué titulaire des communes (152 sièges) des intercommunalités (18 sièges) et des villes Portes (2 sièges) dispose d'une voix.)

Considérant que le nombre de pouvoir dont peuvent disposer les membres du Comité syndical ou du Bureau constitue inversement un facteur d'absentéisme tant pour le décompte du quorum que pour celui de la majorité nécessaire aux décisions du syndicat;

Considérant les propositions d'amendement sur la modification des statuts émises par plusieurs délégués syndicaux du SM PNR des Monts d'Ardèche, visant à garantir que les communes ne soient pas marginalisées dans les décisions futures du PNR et permettant l'expression démocratique de la diversité du territoire du PNR;

Le Conseil municipal après en avoir débattu, à l'unanimité, émet un avis défavorable sur le projet de modification des statuts du Syndicat Mixte PNR des Monts d'Ardèche.

2) Avance de trésorerie au budget 15406- la bastide

Le Conseil municipal décide d'autoriser le versement d'une avance de trésorerie du budget principal au budget au budget la bastide d'un montant de 43 000 euros. Cette avance de trésorerie sera remboursée au budget principal au plus tard le 31 décembre 2024.

3) Décision modificative N° 1 – Budget principal et budget la bastide

En raison de l'avance de trésorerie du budget principal au budget la bastide, il convient de procéder à la décision modificative suivante :

Budget principal:

Dépenses d'investissement : Article 27638 :+ 43 000 € Recettes d'investissement : Article 27638 : + 43 000 €

Budget la bastide :

Dépenses d'investissement : Article 1687 : + 43 000 € Recettes d'investissement : Article 1687 : + 43 000 €

4) Demande d'aide financière pour une classe de découverte

Le Conseil municipal a décidé d'allouer une aide financière de 70 € par enfant, domicilié sur la commune, pour la classe de découverte sur le thème du cirque au centre de la FOL de Meyras.

Toutes les délibérations ont été votées à unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2024

1) Approbation de la charte documentaire de la bibliothèque Emilien PERRE

Madame le Maire donne lecture du projet de la charte documentaire de la bibliothèque. Le Conseil municipal :

- Approuve la Charte documentaire ;
- Favorise sa diffusion auprès d'un large public.

2) Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique

Madame le Maire donne lecture de la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique entre le département de l'Ardèche, la Communauté de communes et les communes membres.

Après délibération le Conseil municipal :

- Approuve la convention;
- Autorise Mme le Maire à signer la convention.

3) Certification de la gestion durable de la forêt communale

Mme le Maire expose au Conseil la nécessité pour la Commune, d'adhérer au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'engager l'ensemble des forêts de la Commune dans la certification forestière PEFC;
- De respecter les engagements du propriétaire forestier certifié PEFC.

4) Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

Madame le Maire présente au Conseil l'organisation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune. Ce PCS a pour objectifs :

- De doter la Commune d'un outil opérationnel de gestion des risques majeurs;
- D'identifier les risques majeurs ;
- D'acter des organisations à mettre en œuvre afin d'assurer la protection des biens et des personnes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve le PCS;
- Charge le Maire de prendre l'arrêté portant création du Plan Communal de Sauvegarde et de le transmettre aux différents services.

5) Acquisition parcelle AE 714

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'améliorer le cheminement piéton sur la RD5, il serait souhaitable d'acquérir une bande de terrain le long de la parcelle appartenant à Mme CHANDELLIER Mireille.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Autorise le Maire à acquérir la parcelle AE 714 d'une contenance de O A 6 ca au prix de 26,16 € euro le m² et à prendre en charges les frais d'enregistrement au bureau des hypothèques;
- Autorise le maire et l'adjoint à signer les documents afférents à ces acquisitions

6) Acquisition parcelle AK 583

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'afin d'améliorer la circulation sur le chemin du Lignon qui dessert le stade, il serait souhaitable de procéder à l'élargissement de la voie.

Après délibération le Conseil municipal :

 Autorise le Maire à acquérir la parcelle AK 583 d'une contenance de O A 87 Ca au prix de 1 euro le m² et à prendre en charges les frais d'enregistrement au bureau des hypothèques.

7) Avenant convention MO déléguée – Aménagement RD5

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de maitrise d'ouvrage déléguée a été signée, le 9 janvier 2024, entre le Département de l'Ardèche et la Commune pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération pour un montant de 95 093,52€ HT.

Elle informe le Conseil municipal que les travaux ont nécessité un rabotage de chaussée supplémentaire et la mise en œuvre d'une quantité plus importante d'enrobés pour un montant supplémentaire de 18 305€ HT, à la charge du Département.

Un avenant à la convention de maitrise d'ouvrage déléguée a été rédigée par le Département qui précise le nouveau montant de sa participation soit 113 398 59€ HT

Le Conseil municipal autorise Mme le Maire à signer l'avenant à la convention de maitrise d'ouvrage déléquée.

8) Subvention pour l'organisation du salon du livre jeunesse 3e édition

Le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000€ à l'association du salon du livre jeunesse de Jaujac.

9) Demande de subvention pour la réhabilitation du clocher et des cloches de l'église Mme le Maire informe le Conseil municipal du projet de restauration du mouton d'une cloche actuellement à l'arrêt, de la restauration de l'ancienne horloge mécanique qui serait exposée dans l'église. Ces travaux nécessitent la restauration complète de l'escalier pour accéder au clocher.

Le cout des travaux est estimé à 48 079€ HT soit 32 677€ HT pour la restauration du mouton, 5 800€ HT pour la restauration de l'horloge mécanique.

Le Conseil municipal :

- · Approuve le projet,
- Sollicite une subvention de 10 000€ auprès de la Région
- Autorise le Maire à entreprendre et à signer tous les documents afférents à cette opération.

10) Décision Modificative N°3 - Budget général 15400

En raison de l'actualisation du taux du livret A et de l'achèvement de travaux d'électrification rurale payables en annuité, le Conseil municipal accepte la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Article 66111 : + 1 677€	Article 70878 : + 1 677€
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Article 168758 : + 10 900€	
Article 1641 : - 1 900€	
Article 2041582 : + 13 000€	
Article 21534 : - 22 000€	

En raison des écritures comptables qu'il y a lieu de passer pour solder l'opération d'aménagement de la bastide, le Conseil municipal accepte la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement
Article 6811: - 3 000€	Article 706 : - 3 000€
Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
Article 2131 : - 55 345€	
Article 238 : - 55 345€	
Article 2131 : + 55 345€	
Article 238/23 : + 55 345€	

11) Délibération portant création d'un emploi permanent ouvert aux fonctionnaires et, le cas échéant aux agents contractuels

Suite au départ à la retraite d'un agent technique et à la réorganisation du service de la cantine et de l'entretien des bâtiments communaux, il est nécessaire de créer à compter du 30 août 2024 un emploi permanent de second de cuisine / agent d'entretien. Agent technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 30 heures 30 annualisé.

Le Conseil municipal approuve la proposition du maire.

Suite à l'accroissement d'activités, il est souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1er septembre 2024.

Le Conseil municipal approuve la proposition du maire.

12) Modification du temps de travail d'un emploi technique

Suite au départ à la retraite le 31 août 2024, d'un agent affecté à la cantine et à l'entretien de bâtiments communaux, un agent affecté à l'école souhaite que son temps de travail soit augmenté.

Le Conseil municipal décide :

- La suppression, à compter du 1er septembre 2024, d'un emploi permanent à temps non complet (25 heures hebdomadaires annualisées);
- La création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (26 h 50 hebdomadaires annualisées).

13) Sollicitation d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes Ardèche des sources et volcans pour le projet de création d'un cheminement piéton et de sécurisation au quartier des Sausses

Le plan de financement prévisionnel de ce projet s'élève à 339 382 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pour ce projet s'établit comme suit :

- Demande de subvention DETR : 101 814€ HT soit
- Demande de financement Région : 67 877€ HT soit 20 %
- Demande de financement EPCI : 60 000€ HT soit 17.68 %
- Autofinancement commune : 109 691€ HT soit 32.32 %.

Le Conseil municipal sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes pour le financement du projet ci-dessus à hauteur de 60 000€

14) Bordereau de prix pour les travaux de branchement d'eau

Mme le Maire informe le Conseil municipal que le bordereau de prix pour les travaux de branchement d'eau n'a pas été réactualisé depuis juin 2020. Un nouvel bordereau de prix est soumis au Conseil municipal, qui l'approuve.

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité.





INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie de Jaujac

11 Place du Champ de Mars - 07380 JAUJAC 04 75 93 22 28 Secrétariat ouvert au public : Lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h à 12h www.jaujac.fr - mairie@jaujac.fr Facebook : Jaujac Village d'Ardèche

Bibliothèque

1 Place de l'église - 07380 JAUJAC 04 75 93 29 98 Horaires : Mardi de 9h à 11h30 Samedi de 9h à 11h30

Communauté de communes Ardèche des Sources et Volcans

Château de Blou - 07380 THUEYTS 04 75 89 01 48

Office du tourisme

Meyras - Neyrac les Bains : 04 75 36 46 26 Jaujac : 04 75 35 49 61

ADMR Meyras

04 75 37 79 24

Urgences

SAMU : 15

Gendarmerie: 17 / Brigade de Thueyts: 04 75 36 40 80

Police: 04 75 89 22 22

Pompiers: 18

Hôpital d'Aubenas : 04 75 35 60 60

Etat des routes d'Ardèche: 04 75 65 52 52

Services médicaux

Pharmacie: 04 75 93 20 70

Médecins généralistes : Dr GARRY, Dr NITTING et Dr

LEMINEUR: 04 28 40 01 50

Psychologue Clinicienne, DELENNE Francine : 06 45 80 34 46 Praticienne en psychothérapie, RIVIER Sylvie : 06 14 65 80 02

Cabinet infirmier : 06 21 34 68 58

Pédicure podologue, GONTHIER-WAUQUIER Virginie : 06 07 40 97 85 Orthophoniste, LEYNAUD Aurélie : 06 22 72 19 22 Ostéopathe, STAGNETTO Amandine : 06 16 58 70 14 Acupunctrice traditionnelle chinoise, LANGUEBIEN Anais : 06 99 29 35 74

Sage femme, JOACHIN Lilas: 06 78 51 76 30

Cabinet kinésithérapie et osthéopatie des 4 Vallées : 04 75 88 47 44

EHPAD: 04 75 89 82 60

ETAT CIVIL DE AVRIL À OCTOBRE

Naissances

• Raphaël LARDO, de Quentin LARDO & Clara GIMENEZ, le 6 mai 2024 à Aubenas

Décès

- POLLAERT Louis, le 8 avril 2024
- ROUDIL René, le 29 avril 2024
- DEYDIER Denise, veuve ARCHIPRÊTRE, le 19 mai 2024
- VASSAS Jean-Marie, le 16 mai 2024
- LEYNAUD André, le 8 mai 2024
- FACCENDINI André, le 5 juin 2024
- BARBU Marie-Thérèse, le 5 juin 2024
- DUMONT Eric, le 20 juillet 2024
- GELLY Gabrielle, veuve MARCOUX DU TREMOUL, le 28 juillet 2024

- LADET Max, le 9 août 2024
- CONSTANT Georgette, veuve LEYNAUD, le 16 août 2024
- DESMARE Claude, le 13 août 2024
- PONTIER Suzanne, épouse CHICHEREAU, le 19 août 2024
- VAUCLARE Roland, le 14 août 2024
- BOISSIN Edmond, le 22 août 2024
- GUILLUY Roger, le 22 septembre 2024

Mariages

- VASCO Miguel & VERBOUWE Mallaury, le 11 mai 2024
- DJIBA Thierno & DISTASO Charlotte, le 18 mai 2024
- CARDON Christophe & PINTE Christelle, le 1er juin 2024
- BOISSIN Loïc & HARISON Fenohasina, le 29 juin 2024
- NIGAY Côme & AUBRY Laura, le 20 juillet 2024
- DEBRAY Jérémy & COLAGIACOMO Stéphanie, le 27 juillet 2024
- CROS Noëlie & MAILLET Chloé, le 5 août 2024
- SERHANE Goeffrey & PIPPIA Maud, le 7 septembre 2024
- PICARD Jérémy & QUENARD Samantha, le 28 septembre 2024





L'Echo du Volcan

Novembre 2024

Rédaction, maquette et mise en page ont été intégralement réalisées par les élus et les services municipaux

Mairie de Jaujac 11 Place du Champ de Mars 04 75 93 22 28 mairie@jaujac.fr